

DES PLATES-FORMES PAYSANNES D'AFRIQUE DE L'OUEST
ET DES ORGANISATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EN EUROPE

Ensemble pour influencer les politiques

Farmers' organisations from West African countries
invite you to a lunch debate on the subject
'Migrations, Farmers' Eldorado?'

Tuesday 30 March
1.00pm - 2.30pm
Center Magma
ACP Room



The debate will follow the restitution of a
document carried out in two villages in Senegal

Chaired by
The honorable Amadou Ciré Sall
Vice Chair of the National Assembly of Senegal

Participants
Ndiaye et Gustave Dioussé (Senegalese Migrants)
Eric Ouédraogo (CPF - Burkina Faso)
Madjirou Sall (CNCR - Senegal)

in collaboration
with the collaboration
Africa'

+32 478 496684
+34 679 624 650



APP LUANDA
Assemblée Nationale
MERCREDI 2 DECEMBRE 2009
13h - 14h30



Les Organisations paysannes du Burkina Faso,
du Sénégal, du Mali et du Niger

vous invitent à une Projection de film-Débat
sur le thème

«RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET AGRICULTURE,
UNE QUESTION DE DEVELOPPEMENT»

Présidée par
l'honorable Député Assarid Ag Imbarcaouane
Deuxième Vice Président de l'Assemblée nationale du Mali

Cet événement est organisé avec le soutien de SOS FAIM Belgique
En collaboration avec le Comité Français pour la solidarité internationale
(CFSI-France) le Club écologique polonais (PKE- Pologne) et l'Union des
Producteurs d'Angola (UNACA-Angola)

Le film projeté a été réalisé par Sani Magori,
à l'occasion de l'APP régionale de Ouagadougou (Octobre 2009)

Contacts:

Virginie Pissoot (SOS FAIM) + 32 478 496684
Jean Jacques Grodent (SOS FAIM) + 32 496 178693

Un déjeuner léger et la traduction Français -Anglais sont prévus

Déjeuner débat

Hotel Clarion, Salle Virgo

7 Avril 2009
13h00 - 14h45

"En finir avec la crise alimentaire grâce aux petits producteurs"

idé par Mme Marie Hélène Aubert,
Vice Présidente de l'APP

res de l'APP et des représentants des organisations
er, Mali, Sénégal et du Burkina Faso

AIM-Belgique, le CFSI-France et Glopolis - République Tchèque



Virginie Pissoot + 32 478 496684
Jean-Jacques Grodent + 32 496 178693

Invitation

les plats et saveurs du Togo
propositions des paysans pour
re les crises alimentaires

Mardi 22 Novembre 2011
13h - 14h30
Salle ACP
Ecobank



A cette occasion, des Plates formes paysannes d'Afrique de l'Ouest
présenteront des initiatives réussies de soutien à l'agriculture
familiale pour nourrir les populations de leurs pays de façon durable.

Le déjeuner sera préparé et partagé avec
le collège des femmes
de la Coordination paysanne du Togo

et présidé par Michèle Striffler
Première Vice Présidente de la Commission Développement
du Parlement Européen

Un événement de SOS FAIM Belgique et des Plates-formes paysannes du Togo,
Mali, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Bénin et de la Guinée Conakry
en collaboration avec le CFSI (France) et Vredeseilanden (Belgique)

Contact: Virginie Pissoot (SOS FAIM) + 32 478 496684



Brochure réalisée par SOS Faim Belgique sur base des documents produits par la «Dynamique» et ses participants. L'«Introduction» est reprise d'un numéro de Dynamiques paysannes édité par SOS Faim et disponible sur www.sosfaim.org. La partie «Axes de travail futur» est tirée d'un rapport réalisé par IPAR - Sénégal.

Rédaction : Jean-Jacques Grodent

Crédits photos : JJG et VPI – SOS Faim

Maquette graphique : Marmelade

Impression : Arte Print

Le présent document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union Européenne et de la coopération belge (DGD). Leur contenu est de la seule responsabilité de leur auteur et n'engage en rien l'Union européenne et la coopération belge.

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT



Sommaire

Introduction	5
Prises de position de la Dynamique à l'occasion des réunions de l'Assemblée parlementaire paritaire UE - ACP	11
■ Assemblée parlementaire paritaire Prague - Avril 2009 Crise alimentaire, les propositions des organisations paysannes africaines	12
■ Assemblée parlementaire paritaire régionale Ouagadougou - Octobre 2009 Le réchauffement climatique et l'agriculture familiale : menaces et opportunités	13
■ Assemblée parlementaire paritaire Luanda - Décembre 2009 Réchauffement climatique et agriculture : une question de développement	16
■ Assemblée parlementaire paritaire Tenerife - Mars 2010 Villages en exil	19
■ Assemblée parlementaire paritaire Kinshasa - Décembre 2010 « Consommons ce que nous Produisons et Produisons ce que nous Consommons ! » - « Miser sur les exploitations familiales pour se nourrir »	23
■ Assemblée parlementaire paritaire Budapest - Mai 2011 Crise alimentaire : Mobilisations des exploitations familiales africaines pour une sécurité alimentaire durable	26
■ Assemblée parlementaire paritaire Lomé - Novembre 2011 Répondre aux crises alimentaires de façon durable : Impliquer et soutenir les paysans et les paysannes	28
■ Assemblée parlementaire paritaire Horsens - Mai 2012 La Sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest : quel rôle pour l'Union Européenne ?	31
Axes de travail futur de la « Dynamique »	37
Perspectives dégagées lors de l'Atelier de capitalisation et de programmation de la Dynamique de plaidoyer commun Afrique de l'Ouest - Europe Niamey décembre 2012	
Présentation des plates-formes paysannes d'Afrique de l'Ouest participant à la « Dynamique »	45
Présentation des ONG européennes partenaires	49



Visite de terrain, avec des parlementaires, lors de l'APP de Lomé.

Introduction

Au terme d'une campagne de sensibilisation de trois ans (2006-2008) appelée « AlimenTerre », cofinancée par l'UE et coordonnée par le Comité français pour la Solidarité internationale, s'est tissée une collaboration particulièrement étroite entre SOS Faim et quatre plates-formes paysannes (PFP) ouest-africaines : la Confédération paysanne du Faso (CPF), la Coordination nationale des Organisations paysannes du Mali (CNOF), la Plate-forme paysanne nationale du Niger (PFPN), et le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), au Sénégal. Reposant sur des séminaires, des visites de terrain et un partage d'expérience entre organisations de solidarité internationale du Nord et représentants paysans du Sud, ainsi qu'avec des organisations européennes agricoles, des positions et des propositions communes ont vu le jour pour défendre ensemble une agriculture familiale, tant au Sud qu'au Nord.

Les acteurs impliqués ont identifié l'Assemblée parlementaire paritaire Union Européenne (UE) – Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) comme une cible pertinente et fédératrice pour poursuivre un plaidoyer commun aux Organisations de solidarité internationale du Nord et aux PFP du Sud. Ensemble ils ont désigné cette nouvelle initiative conjointe de plaidoyer 'la Dynamique Afrique de l'Ouest' ou en raccourci « la Dynamique ».

Une enceinte unique pour un dialogue avec les parlementaires ACP et UE

Pourquoi l'APP ? Les partenaires de la Dynamique ont rapidement perçu le lieu particulièrement privilégié que constituait cette instance, que l'assemblée se réunisse dans un État ACP ou UE. En effet, les parlementaires UE comme les parlementaires ACP y sont bien plus disponibles, réceptifs, voire demandeurs d'informations, qu'ils ne le sont chez eux, dans leurs institutions d'origine. Présents pour plusieurs jours et forcément moins distraits par un quotidien omniprésent, ils se montrent souvent dans une position d'ouverture et de dialogue privilégiée.

Appropriation de l'approche par des partenaires sur un pied d'égalité

L'intérêt de cette démarche de plaidoyer tient sans aucun doute à l'appropriation de la démarche par les acteurs Sud et Nord de la Dynamique. Il ne s'agit ni d'une proposition Nord-Sud, ni d'une proposition Sud-Nord, mais d'un échange entre les leaders paysans du Sud et les organisations de solidarité du Nord qui a débouché sur le choix de l'APP. Au terme d'une première participation test à l'APP de Prague en avril 2009 qui s'est concrétisée dans un déjeuner-débat au sein même du bâtiment officiel de l'assemblée sur la thématique « En finir avec la crise alimentaire grâce aux paysans » et qui a réuni des députés UE et ACP et d'autres assistants et participants, l'APP a été unanimement confirmée comme lieu stratégique pour porter un plaidoyer sur le rôle de l'agriculture familiale.

Par la suite, au terme de chaque rencontre, les acteurs de la Dynamique partagent leur évaluation des activités menées et du processus, et – jusqu'ici à tout le moins – ont toujours confirmé l'intérêt de l'APP. Et, tant sur le fond (quelle thématique porter et débattre à telle ou telle APP ?), que sur la forme (quelle activité ? déjeuner-débat, projection de film, échanges bilatéraux, communiqués, propositions de résolution (...)), c'est ensemble que les acteurs de la Dynamique fixent le cadre de leur participation pour chacune de ces assemblées.

Un processus en constante évolution

La Dynamique, par ailleurs, volontairement peu formalisée et institutionnalisée, est sujette à évolution.

Aujourd'hui, la composition du groupe a évolué et intégré 3 plates-formes nationales supplémentaires – celles du Togo, du Bénin et de la Guinée Conakry, en plus des 4 plates-formes mentionnées et deux organisations de solidarité internationale, le CFSI et Vredeseilanden, organisation belge néerlandophone de solidarité internationale et SOS Faim Luxembourg. L'agrandissement de la famille, comme sa naissance, s'est opérée sur la base d'une concertation dans la transparence et le dialogue. La composition de la Dynamique pourrait encore évoluer dans le futur, si les acteurs en ressentent la pertinence.

Il faut également mentionner la collaboration ponctuelle d'organisations paysannes belges à la Dynamique. À plusieurs reprises, SOS Faim a pu inviter des leaders du monde agricole wallon, qui ont ainsi pu renforcer la pertinence du message visant à positionner l'agriculture familiale comme vecteur pour le développement et la sécurité alimentaire. Les leaders paysans d'Afrique de l'Ouest ont particulièrement apprécié cette synergie avec leurs « collègues » du Nord.

Concrètement, que font les parlementaires à l'APP ?

À l'APP, les parlementaires UE-ACP débattent au sein d'une assemblée plénière de sujets liés aux relations UE-ACP, sur les thèmes de la coopération, des relations économiques ou commerciales, et de dimension politique. Il est prévu que certains de ces débats débouchent sur des résolutions qui sont votées par l'APP avant d'être transmises aux autres institutions (Commission européenne, Conseil européen, Parlement Européen, secrétaire des ACP, Ministres ACP,...).

Par ailleurs, des rapports sur des questions diverses et variées sont rédigés conjointement par un parlementaire UE et un parlementaire ACP en vue de faire le point sur une thématique clé



Intervention du Coprésident de l'APP au lunch-débat organisé à Ouagadougou.

des relations UE-ACP (l'impact des crises, changement climatique, aide budgétaire, efficacité de l'aide, le transfert de technologie,...) qui est alors débattue au sein des Commissions et « coulée » sous forme de rapport adopté en séance plénière.

De même, les parlementaires UE et ACP sont invités, conformément à une procédure clairement établie dans le règlement de l'APP, à poser des questions écrites et orales à la Commission européenne présente à l'APP et généralement représentée par le Commissaire européen au développement lui-même, lequel répondra par écrit ou oralement aux questions qui lui ont été régulièrement posées. Les parlementaires disposent également d'une session pour poser des questions au Conseil (Institution qui réunit les ministres européens), généralement représenté par le Premier Ministre ou le Ministre du développement du pays en charge de la présidence tournante de l'UE. Sont également présents lors de travaux de l'assemblée, la Commission de l'Union Africaine et le Conseil africain. Au rang des principaux champs d'activité de l'APP, il faut encore mentionner les résolutions d'urgence, élaborées comme leur nom l'indique sur des thèmes d'urgence proposés par les Commissions ou le bureau de l'APP.

Une intégration progressive des préoccupations paysannes

Toute la stratégie des acteurs de la Dynamique consiste à profiter des différents instruments officiels de l'APP (débat, résolutions, rapports, questions à la Commission ou au Conseil,...) et non officiels (discussions dans les couloirs, petites réunions informelles, déjeuners-débat, ...) pour porter les demandes paysannes.

Évidemment, l'agenda des thèmes en discussion ou des thèmes de rapport peut être plus moins approprié à un plaidoyer sur l'agriculture familiale. Et, dans ce sens, un des axes du plaidoyer auprès du bureau de l'APP consiste à tenter d'influencer le choix de ces thèmes, décidés au

niveau du bureau et des réunions des Commissions, pour qu'ils répondent aux préoccupations des leaders paysans. Ainsi le thème du débat à la plénière de l'APP de Budapest sur l'impact de la Politique agricole commune (PAC) pour les ACP a-t-il été clairement choisi suite au plaidoyer porté par les acteurs de la Dynamique qui voyaient dans les impacts de la PAC sur l'agriculture en Afrique de l'ouest une question cruciale pour une instance comme l'APP.

Malheureusement, il n'a pas été prévu par le bureau de l'APP que ce débat en plénière débouche sur une résolution avec des recommandations. Force est de constater que l'agriculture familiale s'est invitée de façon très claire au cours de ces trois dernières années dans les discussions à l'APP et que le plaidoyer des acteurs de la Dynamique n'y est pas étranger. À la faveur de la crise alimentaire, l'agriculture a indubitablement gagné quelques rangs dans l'agenda du développement ; mais mettre le secteur agricole à l'avant plan ne suffisait pas, encore était-il primordial que ce soit l'agriculture familiale et paysanne qui (re)trouve sa place. À cet égard, sans aucun doute, la présence des leaders paysans d'Afrique de l'Ouest et leur discours, ont plaidé pour cette juste prise en compte de l'agriculture au sein de l'APP.

La création d'alliances au sein de l'APP

Les membres du Parlement Européen de la Délégation UE-ACP disposent d'un mandat de 4 ans pendant lesquels, au mieux et suivant leur motivation, ils vont participer aux deux rencontres annuelles de l'APP, aux réunions de leur Commission, et se porteront volontaires pour rédiger des rapports... On a vu certains parlementaires européens s'impliquer tout particulièrement : le belge Louis Michel, co-président de l'APP, ancien commissaire européen au développement, qui voit d'un œil méfiant la société civile, mais peut néanmoins reconnaître ses contributions et apprécier cette démarche. De même, la bulgare Maryia Nedelcheva (PPE), l'espagnol Martinez Martinez (S&D), l'allemand Michael Galher (PPE), la française Michèle Rivasi (Verts), ... sont des parlementaires parmi d'autres qui croient en l'APP et auprès desquels les acteurs de la Dynamique ont pu gagner confiance pour faire avancer ensemble les réflexions autour de l'agriculture familiale.

Par ailleurs, les membres du bureau et les assistants des groupes politiques, qui restent eux au-delà des mandats politiques des parlementaires, s'avèrent des alliés stratégiques. Au rang des membres ACP de la délégation, la rotation des parlementaires est assez habituelle, ce qui ne facilite pas toujours le travail. L'on remarque toutefois davantage de stabilité ces derniers temps au niveau de certaines délégations. Ainsi, le représentant du Mali, et Vice Président du Parlement malien Assarid Ag Imbarcawane, est sans aucun doute un des piliers de cette assemblée. Présent depuis de nombreuses années, il prend régulièrement la parole, et figure parmi ceux qui proposent des textes de résolution. Il est bien connu de la CNOP Mali, et, même s'il ne fait pas l'unanimité au sein de ses collègues parlementaires, c'est une personne incontournable dans la recherche d'alliances au sein des ACP pour porter les thématiques de la Dynamique.

Au fur et à mesure de la participation aux différentes APP, dans l'enceinte officielle où ont lieu les débats, mais également dans les couloirs de l'APP, la salle du petit déjeuner, ou à l'occasion du drink d'ouverture, les acteurs de la Dynamique ont construit un tissu de relations avec ces personnes et gagné leur confiance.

Des mots, encore des mots

L'APP réunit des parlementaires de 105 États (78 États ACP et 27 États européens), ce qui est loin d'être négligeable en termes de couverture géographique. Mais l'APP est avant tout une instance consultative qui n'a reçu aucun pouvoir décisionnel. Elle formule des résolutions qui sont transmises à d'autres instances disposant elles d'un réel pouvoir législatif, mais le sort que ces instances décisionnelles voudront bien réserver aux résolutions de l'APP lui échappe totalement. Dans ce sens, l'APP peut être vue comme un forum, un lieu d'échange, mais où rien n'avance, et dont rien de concret et palpable ne ressort. Certains parlementaires ont

parfois cette vision négative et pessimiste de l'institution. Les acteurs de la Dynamique sont conscients de cette limite, mais l'acceptent, compte tenu des avantages qu'elle offre d'autre part, entre autre via « l'effet ricochet ».

Les paysans pris au sérieux chez eux

Les acteurs du Sud de la Dynamique l'ont dit et répété : « Depuis que nous participons à l'APP, quand nous croisons ces mêmes parlementaires dans nos pays, nous sommes maintenant respectés et écoutés ». Le fait pour des leaders paysans de participer aux réunions de cette instance internationale, en dehors de leur propre pays, et en présence de leurs partenaires du Nord, s'est avéré être un gage de crédit et de confiance qui justifie plus encore la pertinence de la démarche, et conforte le plaidoyer national des plates-formes mené indépendamment de l'APP. De la présence des leaders paysans à l'APP se dégage une aura qui a des répercussions positives au sein des parlements nationaux, même si elle est encore aujourd'hui difficilement mesurable dans des décisions politiques nationales : tous les leaders paysans qui participent à la Dynamique en ont fait l'expérience et saluent cette retombée. Dans le même temps, cela permet de renforcer leurs capacités et leur expertise en termes de plaidoyer.

Les acteurs du développement sont aujourd'hui unanimes pour dire que les causes majeures de la faim et de la pauvreté sont d'origine politique. Le faible niveau de connaissance, d'information et d'intérêt des acteurs politiques sur les enjeux du développement est une clé pour faire évoluer la situation. Parce que l'agriculture familiale doit être un levier pour le développement durable dans les pays pauvres où la majorité de la population vit de l'agriculture, le plaidoyer porté par les acteurs de la Dynamique au sein de l'APP pour une meilleure prise en compte de l'exploitation familiale est une initiative pleine de sens pour les organisations paysannes du Sud et les Organisations de solidarité du Nord, tous acteurs de cette Dynamique.

Un lien qui unit et fait avancer au-delà de l'APP

De même, au-delà du travail fédérateur que constitue l'APP pour les acteurs de la Dynamique, un travail commun a été mené sur des études (évaluation à mi-parcours du XXIème FED), ou le soutien d'activités des acteurs de la Dynamique dans leur pays d'origine, permettant de renforcer la légitimité du plaidoyer et de consolider la Dynamique elle-même (participation des acteurs de la Dynamique à la Journées du paysan à Niamey en 2009). L'APP permet par ailleurs aussi des actions de plaidoyer ad hoc vis-à-vis d'autres cibles présentes à l'occasion de l'APP. Ainsi, en avril 2011, les partenaires de la Dynamique ont rencontré à Budapest Mohammed Ibn Chambas, autrefois Président de la CEDEAO et aujourd'hui secrétaire général du groupe des ACP à Bruxelles. Dépourvu d'un pouvoir décisionnel politique, son aura et son influence diplomatique sont telles qu'il constitue une personne clé dans l'évolution des relations UE-ACP. Il a été sollicité par les PFP pour collaborer à la mise en place de séance d'information avec les parlementaires ACP, en amont de l'APP.

C'est également au départ du travail régulier au sein de l'APP qu'ont été permises des rencontres avec des responsables européens, que ce soit le Commissaire européen au développement, des responsables administratifs du Conseil européen, des membres de Cabinet, ...



Participation ACP au lunch-débat de l'APP de Lomé.

Prises de position de la Dynamique à l'occasion des réunions de l'Assemblée parlementaire paritaire UE - ACP

Sont reprises ici les prises de position des membres de la Dynamique à l'occasion des réunions de l'APP. Ont été abordées les thématiques de la crise alimentaire, les changements climatiques, les modalités de soutien aux exploitations agricoles familiales, ...

Toutes les organisations membres n'ont pas nécessairement participé à toutes les rencontres et activités de plaidoyer menées au sein de l'APP.

Crise alimentaire

Les propositions des organisations paysannes africaines

Suite au lunch débat organisé par la société civile, 4 leaders d'organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest ont insisté sur la prise en compte de l'agriculture familiale pour combattre la crise alimentaire. Ils soulignent les points suivants :

La crise financière a relégué au second plan la crise alimentaire alors qu'elle reste extrêmement préoccupante et que les populations les plus pauvres continuent à être les plus fortement touchées par la faim. Malgré la chute des cours mondiaux :

- > les prix à la consommation n'ont pas baissé sur les marchés locaux ;
- > les revenus des petits producteurs n'ont pas augmenté, vu la hausse des coûts de production ;
- > la hausse profite surtout aux intermédiaires commerciaux.

Les recommandations de la déclaration de Port Moresby (APP 2008) sont plus que jamais d'actualité, et la société civile se réjouit d'y voir mentionnés, entre autres,

- > la priorité de la production alimentaire dans les politiques internationales ;
- > la place des organisations paysannes dans l'élaboration des politiques relatives à l'agriculture et à l'utilisation du sol.

Nous saluons également l'intérêt porté par l'APP sur cette question lors de cette session, en proposant une nouvelle résolution d'urgence sur le rôle de l'accord de partenariat de Cotonou dans la recherche d'une solution à la crise alimentaire et financière dans les pays ACP.

Cela étant, les organisations paysannes appellent les parlementaires à poursuivre et amplifier leur mobilisation.

Dans le cadre des discussions du 8 avril prochain,

- > en donnant la priorité au développement et à l'intégration régionale dans les négociations commerciales (APE, OMC) ;
- > en consacrant 10 % de l'aide européenne au soutien de la production agricole ;
- > en adoptant des mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique en faveur de l'agriculture familiale, particulièrement menacée par le réchauffement.

Au-delà de cette Assemblée à Prague, nous demandons que :

- > les Organisations paysannes soient élevées au rang d'acteurs non seulement dans la définition, mais aussi la mise en œuvre et l'évaluation des politiques européennes et ACP qui les concernent (commerciales, agricoles, développement...), et de tous les mécanismes d'aide (Facilité alimentaire de 1 milliard d'€) ;
- > la résolution d'urgence et tous les textes adoptés par l'APP (déclaration...) fassent l'objet d'une évaluation systématique, impliquant les acteurs de la société civile UE et ACP, avant chaque session de l'APP ;
- > Que l'APP s'approprie l'objectif de cohérence en faveur du développement, en produisant son propre rapport sur la cohérence des politiques, par rapport aux engagements de l'Accord de Cotonou, suite à la parution du rapport de la Commission en septembre 2009.

Le réchauffement climatique et l'agriculture familiale : menaces et opportunités

Place et importance de l'agriculture

Le secteur agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) occupe une place déterminante au plan : des économies nationales, de l'emploi, des revenus des ménages ruraux, de l'équilibre de la balance commerciale et de la sécurité alimentaire des populations et des Nations.

L'agriculture représente environ 35 % du PIB régional. Plus de 60 % de la population active de la région CEDEAO travaille dans ce secteur en dépit de la faible rémunération

Et pourtant, l'agriculture a fait l'objet depuis des décennies d'un désinvestissement : des États (libéralisation, privatisation...), des acteurs privés qui ont investi d'autres secteurs, de la Communauté internationale (baisse de la part de l'aide publique au développement).

Le rôle des exploitations familiales paysannes dans l'agriculture ouest africaine

Le secteur agricole ouest africain est largement dominé par des exploitations de type familial qui concentrent plus de 95 % des agriculteurs. Malgré les difficultés que rencontre ce type de modèle, l'agriculture familiale produit et fournit environ 80 % des besoins alimentaires des populations de la région.

Vision des OP sur le changement climatique

- > Le changement climatique n'est pas un phénomène nouveau.
- > Pour les organisations paysannes, les changements climatiques sont d'abord et avant tout un problème de développement.
- > Or dans la majorité des cas, les changements climatiques sont traités essentiellement dans le cadre de l'atténuation et via des mécanismes technico-financiers
- > Les exploitations familiales se sont depuis longtemps inscrites dans une logique d'adaptation dont les ambitions dépassent l'atténuation telle que abordée par les autres acteurs.

Diagnostic de la situation dans les pays

- > La récente évaluation du GIEC confirme que l'Afrique et spécifiquement ses écosystèmes semi-arides sont les plus vulnérables aux impacts négatifs des changements climatiques.
- > Les vulnérabilités écologiques et socio-économiques du continent sont exacerbées par la faiblesse des capacités institutionnelles, opérationnelles et financières de nombre de pays africains.

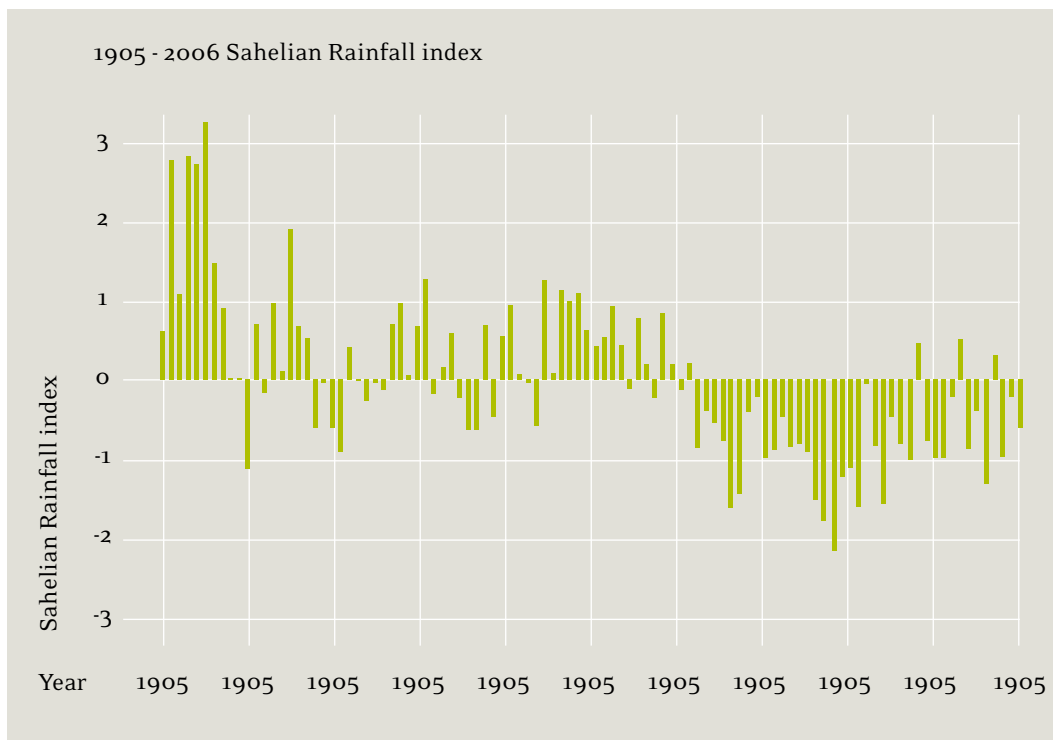
Les agricultures paysannes dépendent directement des ressources naturelles pour le maintien de leur activité économique

Les changements dus au réchauffement climatique risquent d'être irrémédiables...

Quelques manifestations du changement climatique

Les populations ouest-africaines ont noté la détérioration des conditions de production depuis les années 70 – notamment avec les sécheresses. Aujourd'hui, les manifestations sur l'agriculture paysanne sont extrêmes et plus fréquentes : irrégularités de la pluviométrie, sécheresses, inondations, terres appauvries, érosion des sols, déforestation.

Évolution de la pluviométrie en Afrique de l'Ouest entre 1905 et 2005 - cas du Sénégal



En 30 ans, les isohyètes se sont déplacés de 200 à 300 km vers le sud

D'ici 2100, le Tchad, le Niger et la Zambie pourraient perdre tout leur secteur agricole (Nyong, 2006). Les ressources financières accessibles sont déjà limitées dans les pays en voie de développement. Or, selon les estimations, ceux-ci assumeront 75 à 80 % du coût des dommages causés par le changement climatique. (Rapport Banque Mondiale)

Stratégies paysannes face au changement climatique

Les exploitations familiales développent des stratégies de survie, pour diversifier et augmenter leurs revenus :

- > Via la diversification de la production agricole : choix raisonné des spéculations, recours à des variétés précoces, semis directs plutôt que les labours, la valorisation des produits agricoles
- > Via des pratiques agro écologiques : jachères améliorées, recours à la fumure organique (compostage, contrats de fumure, stabulation, etc.), valorisation des savoirs paysans, associations culturales.
- > Via la restauration des ressources naturelles : la récupération des sols, techniques de préservation des sols, techniques de conservation des eaux, l'agro-foresterie
- > Via une sortie de l'agriculture : insertion dans le secteur non agricole, migrations (exode rural, émigration)

Propositions paysannes

- > Mettre en place un fonds régional de soutien aux stratégies paysannes d'adaptation au changement climatique
- > Créer les conditions pour que l'agriculture paysanne bénéficie des retombées économiques liées aux politiques d'encouragement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de séquestration du carbone

- > Faciliter l'accréditation des organisations paysannes dans les cadres de décision et de concertation sur la protection et la restauration des ressources naturelles, et sur les stratégies d'adaptation au changement climatique
- > Renforcer l'information et la sensibilisation sur les changements climatiques à destination des populations rurales
- > Renforcer la transparence dans la gestion des marchés « carbone » dans le cadre du Mécanisme du Développement Propre
- > Développer une coordination régionale de la lutte contre le réchauffement climatique. Compte tenu de l'ampleur du problème, les approches locales et nationales ne suffisent pas. Les pays africains sont confrontés aux préoccupations environnementales communes, et dans beaucoup de cas, ils partagent les mêmes ressources naturelles et appartiennent aux mêmes organisations régionales et sous-régionales.
- > Replacer l'agriculture au centre des préoccupations sous-régionales et nationales (retour des investissements)
- > Élaborer des politiques agricoles et alimentaires cohérentes, en accord avec toutes les parties prenantes, notamment la société civile rurale dont les organisations paysannes.



APP régionale de Ouagadougou : visite de terrain avec des parlementaires européens.

Réchauffement climatique et agriculture : une question de développement

Éléments de contexte

La place et l'importance de l'agriculture

Le secteur agricole en Afrique occupe une place déterminante au plan : des économies nationales, de l'emploi, des revenus des ménages en milieu rural, de la sécurité alimentaire des populations et des Nations, de l'équilibre de la balance commerciale. En Afrique de l'Ouest, plus particulièrement, l'agriculture représente 35 % du PIB régional et plus de 60 % de la population active de la région.

Le rôle des exploitations familiales paysannes dans l'agriculture ouest africaine

En Afrique de l'Ouest, plus de 95 % des producteurs dépendent des exploitations de type familial et ces exploitations représentent : plus de 70 % des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, plus de 65 % des personnes qui souffrent de la faim.

Comme le souligne très justement le rapport de l'IAASTD¹, le potentiel d'augmentation et d'amélioration de la production agricole au plan mondial se trouvent pour l'essentiel dans ces exploitations, dont les rendements sont susceptibles de doubler ou tripler, grâce à des investissements et des politiques adaptées.

- > L'agriculture familiale est garante de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, contrairement à l'agriculture intensive
- > L'agriculture familiale préserve la solidarité et l'économie sociale.

Et pourtant, l'agriculture a fait l'objet depuis les années 70-80 d'un désinvestissement :

- > des États : à travers les phénomènes importants de libéralisation et de privatisation
- > des acteurs privés qui ont investi d'autres secteurs : les cultures agricoles de rente ont été abandonnées avec la chute des prix des matières premières et la baisse des rendements
- > de la Communauté internationale : la part de l'agriculture dans l'aide publique au développement est tombée de 17 % en 1980 à 3,8 % en 2006 ; on observe une légère hausse en 2007-2008 : 5 %
- > de plus, on risque d'assister dans les années à venir à des baisses drastiques de l'aide publique au développement suite à la crise financière et économique (ex : en Irlande -50 %, en Lettonie -100 %, en Italie -10 %).

Diagnostic de la situation sur le changement climatique

La récente évaluation du GIEC confirme que l'Afrique et spécifiquement ses écosystèmes semi-arides sont les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques avec notamment une augmentation de la température estimée d'ici à 2050 à 4° par rapport à la moyenne mondiale de 1,4 %. (« Ces pays assumeront entre 75 et 80 % du coût des dommages causés par le changement climatique » Banque Mondiale).

Les vulnérabilités écologiques et socio-économiques du continent sont exacerbées par la faiblesse des capacités institutionnelles, opérationnelles et financières de nombre de pays africains.

1 : IAASTD : International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development

2 GIEC : Groupe international d'experts sur le climat



APP de Luanda, une partie de la délégation de la Dynamique.

Les agricultures paysannes dépendent directement des ressources naturelles pour le maintien de leur activité économique et pour leur survie. Les impacts sur l'environnement du réchauffement climatique risquent d'être irréremédiables...

Vision des organisations paysannes sur le changement climatique

Le changement climatique n'est pas un phénomène nouveau. Les conditions météorologiques ont toujours été variables et cycliques au Sahel, mais les phénomènes sont de plus en plus violents.

On observe déjà au niveau de l'environnement rural : des phénomènes climatiques beaucoup plus extrêmes (sécheresses répétées, pluies violentes, pluviométrie courte et irrégulière) ; en 30 ans, les isohyètes se sont déplacés de 200 à 300 km vers le sud ; l'érosion des sols, la déforestation, la régression du couvert végétal.

Avec comme conséquence dès aujourd'hui, au niveau de la production : une baisse de fertilité des sols et des rendements ; perte de récolte et mortalité du bétail.

Mais aussi, de façon globale : une augmentation de l'insécurité alimentaire ; la baisse des revenus et la persistance de la pauvreté ; les conflits fonciers agriculteurs/éleveurs qui se multiplient ; des mouvements migratoires ...

Pour les organisations paysannes, les changements climatiques sont d'abord et avant tout un problème de développement.

D'ici 2030, la faim et les maladies dues au changement climatique toucheraient plus de 300 millions de personnes et causeraient 500.000 décès ; d'ici 2050, la migration, essentiellement rurale, due directement au changement climatique devrait pousser 200 millions de personnes à migrer ; ...

Or trop souvent, les changements climatiques sont traités dans la perspective de l'atténuation et via des mécanismes technico-financiers (compensations d'émission,...) qui échappent aux pays les plus pauvres, étant élaborés en priorité en faveur des pays émergents.

Il en résulte une exclusion des petits producteurs, dont les pratiques permettent pourtant de tempérer les effets du changement climatique : parce que c'est leur réalité quotidienne, les exploitations familiales se sont depuis longtemps inscrites dans une logique d'adaptation des modes de production ; l'adaptation vise avant tout les pratiques paysannes, soit les « savoirs » et les « savoir faire » développés par les populations elles-mêmes, depuis des dizaines d'années. Au-delà de transferts de technologies, c'est la valorisation et la diffusion de ces savoirs locaux qui doit être la priorité. Les techniques et les stratégies d'adaptation de l'agriculture familiale permettent de lutter efficacement contre le changement climatique.

Stratégies paysannes face au changement climatique

Quelles stratégies ?

Les exploitations familiales ont développé des stratégies, pour survivre et augmenter leurs revenus :

- > Via la diversification de la production agricole : par un choix raisonné des spéculations et une utilisation généralisée de semences paysannes adaptées aux aléas climatique (variétés précoces, tel le niébé), semis directs (zai) plutôt que les labours qui favorisent l'érosion.
- > Via des pratiques agro écologiques : jachères améliorées, recours à la fumure organique (compostage, contrats de fumure, stabulation, etc.), associations culturales, l'intégration sur une même exploitation de l'agriculture et de l'élevage.
- > Via la restauration des ressources naturelles : la régénération du couvert végétal, les techniques de préservation des sols, les techniques de conservation des eaux, la restauration naturelle assistée.

Quels impacts ?

Ces stratégies d'adaptation indispensables pour la survie des populations rurales, peuvent par ailleurs être favorables à l'atténuation du changement climatique :

- > l'agriculture paysanne peut potentiellement offrir une partie importante de la solution grâce à sa capacité d'atténuation (réduction et/ou élimination) d'un volume important des émissions mondiales de gaz à effet de serre, indique la FAO. Quelques 70 % de ce potentiel d'atténuation pourraient être réalisés dans les pays en développement.

Les stratégies efficaces d'atténuation du changement climatique par l'agriculture bénéficient à la fois : à la sécurité alimentaire, au développement durable, à l'adaptation au changement climatique.

Propositions paysannes

- > Le soutien à la lutte contre le réchauffement doit être un soutien additionnel aux mécanismes existants
- > La mise en place des fonds régionaux de soutien aux stratégies paysannes d'adaptation au changement climatique
- > Favoriser les échanges d'expériences d'adaptation entre les ruraux
- > Créer les conditions pour que l'agriculture paysanne bénéficie des retombées économiques liées aux Mécanismes du Développement Propre et aux politiques d'encouragement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de séquestration du carbone
- > Faciliter l'accréditation des organisations paysannes dans les cadres de décision et de concertation sur les stratégies d'adaptation au changement climatique et la gestion de fonds
- > Développer une coordination régionale dans la lutte contre le réchauffement climatique, avec une gouvernance efficace (transparence, responsabilisation).

Villages en exil

Présentation d'une étude sur l'évolution des ressources des ruraux au Sénégal, en regard de l'exil de plusieurs des membres des communautés locales concernées.

Méthodologie

- > Interviews individuelles de 31 chefs de ménage dans 2 villages (Ndam Keur Guiri and Keur Sambu)
- > Une enquête auprès des ménages en 2008 et une actualisation de l'enquête en 2010

Contexte de l'étude : la région de Louga (Sénégal)

- > Pays sahélien fortement dépendant des conditions climatiques
- > 65 % de la population vit de l'agriculture et de l'élevage
- > L'activité agricole représente 5 mois de travail par an (période d'hivernage)
- > L'agriculture est de type familial

La migration : le constat

Un phénomène qui a progressé rapidement

Phénomène qui remonte à 1977 pour l'un des 2 villages et plus récent pour l'autre

En 2008

- > 4 ménages sur 5 dépendent des « transferts »
- > 18 jeunes sur 20 quittent le village

Revenus de la migration sont indispensables et majoritaires dans les villages

- > De 46 % et 65 % des ressources financières des ménages des 2 villages
- > Chaque famille compte sur au moins un migrant

Migration locale, régionale ou internationale

- > 20 % de migration vers les pays occidentaux

Plus globalement sur le Sénégal, en 2007,

- > l'argent issu des transferts représentait 687 milliards de F CFA (1 milliard d'€)

La migration : les causes

Appauvrissement généralisé des zones rurales

Forte dépendance du climat et de la pluviométrie

- > Au Sénégal, 65 % des actifs dépendent de l'agriculture
- > Sécheresses de 1973, 1981, 1982, 1983

Démentellement des politiques agricoles (ajustement structurel)

Appauvrissement des sols à cause de la production intensive de l'arachide

- > décapitalisation des exploitations agricoles
- > développement de stratégies de survie

Les crises successives ont accentué une situation déjà précaire, et une instabilité des familles

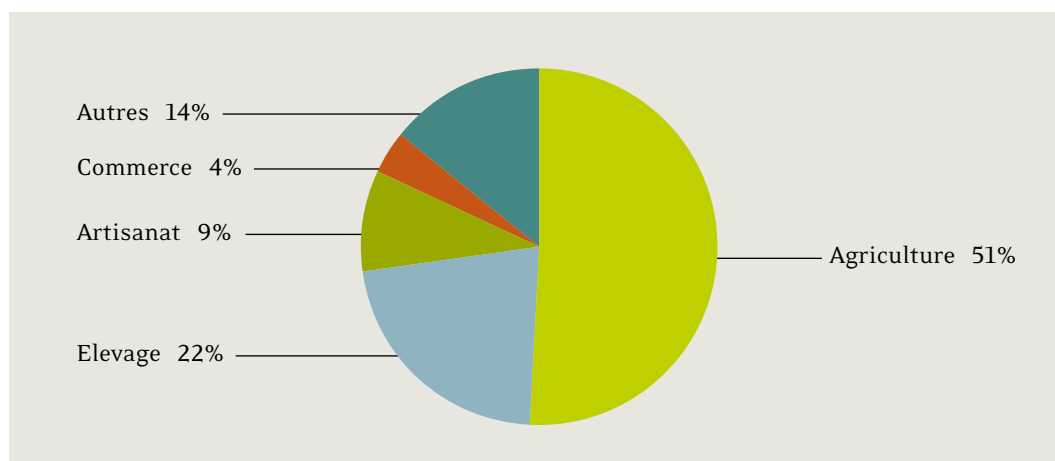
Le sentiment d'absence d'alternatives

- > Dans la région et en 2008, l'agriculture n'est plus un secteur qui fait vivre la famille
- > Le taux de couverture des besoins alimentaires a chuté de 6 mois (dans les années '80) à 1 mois, au-delà de la période de récolte

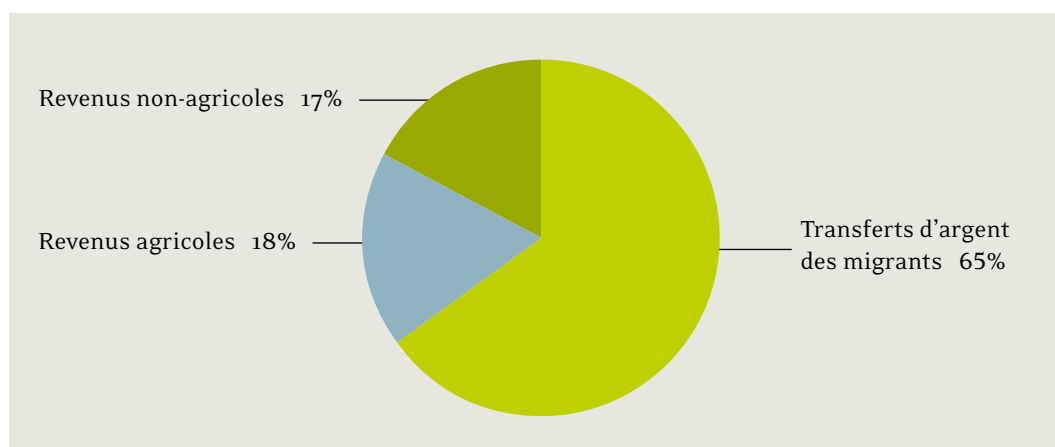
Remarques : la transformation des sociétés agricoles européennes a été amortie par la croissance du secteur industriel, des services publics, et plus récemment des services ... Dans les pays sahéliens ces alternatives sont faibles et les paysans constituent la majorité des citoyens

Les impacts des migrations

La répartition des personnes actives dans les 2 villages



La répartition sectorielle des revenus dans les 2 villages



Attribution des revenus de la migration :

Les revenus de la migration sont surtout destinés à couvrir les besoins de consommation basiques (alimentation, soins de santé, scolarité...)

- > pas d'investissement économique !
- > Les migrations n'apportent pas en ce sens un développement économique



Un débat sur les migrations est organisé lors de l'APP de Ténérife, avec la participation d'un migrant.

Les impacts culturels des migrations

- > Éclatement de la cohésion, de l'entente dans les villages, accroissement des inégalités et passivité de certaines familles dépendantes des migrations
- > Féminisation des villages et des activités agricoles
- > Solitude et isolement des femmes qui endossent de plus en plus de responsabilités
- > Sentiment d'absence d'alternative et que l'avenir est ailleurs (organisation chez les jeunes de tontines destinées à financer le voyage)

« Le paysan perd son âme, son identité et sa fierté »

Analyse des évolutions

2010	
Départs	destination locale ou régionale
Retours	60 % constatés ou envisagés
Gestion des ménages	féminisation baisse à 14 % (26 % en 2008)
Revenus provenant des migrants	60 % des ménages enregistrent une baisse de 10 % à 75 %
Budgets des familles	Baisse de 35 % ; pour 9 familles sur 15

- > Scepticisme sur le phénomène migratoire et l'alternative migratoire environnement international défavorable pour les migrants: « la crise est partout » ; durcissement des politiques migratoires
- > Perspectives nouvelles positives pour l'agriculture locale (la crise alimentaire a suscité des initiatives politiques ; pluviométrie favorable ; ...)

Propositions des ménages interrogés

Leurs États et les bailleurs doivent aider les familles à pouvoir investir au Sénégal

L'agriculture doit enfin bénéficier aux paysans et représenter des sources de revenus alternatives aux migrations

Propositions et observations des organisations paysannes

La tendance observée en 2010 au retour des migrants est réelle mais encore précaire.

Mais elle dénote d'une volonté des hommes et des femmes à relancer la production agricole.

La consolidation de cette tendance nécessite :

- > La maîtrise des ressources de base (terre, eau, énergie, environnement) Exemple : sécurisation foncière des exploitations familiales ; maîtrise de l'eau ; restauration des sols ; ...)
- > Assurer un financement dans l'amont et l'aval de l'agriculture pour qu'elle remplisse ses diverses fonctions : alimentaire, économique, création d'emplois, protection de l'environnement, cohésion sociale.
- > Ces financements devront être adaptés aux réalités de l'exploitation familiale (accessibilité, taux d'intérêt, disponibilité, durée compatible avec les cycles de production, ...)
- > Appuyer la consolidation de la structuration des marchés agricoles locaux, nationaux et régionaux
- > Mieux appuyer le développement des filières agricoles stratégiques définies par la CEDEAO et l'UEMOA (riz, maïs, bétail, viande, lait, ...)
- > Renforcer les mécanismes de dialogue approprié avec la société civile et en particulier avec les organisations paysannes
- > Renforcer, en Afrique et en Europe, la cohérence des politiques autour du développement de l'exploitation agricole familiale

En Afrique	> Les politiques commerciales sont non cohérentes avec les politiques agricoles
	> Les appuis à l'agriculture sont trop faibles en regard des besoins et des engagements
En Europe	> Politiques migratoires et politiques commerciales

« Consommons ce que nous Produisons et Produisons ce que nous Consommons ! »

« Miser sur les exploitations familiales pour se nourrir »

La crise alimentaire est loin d'être terminée et les inquiétudes sur la sécurité alimentaire² au sein de nos pays restent vives. Plusieurs facteurs menacent la responsabilité de nos États à assurer, conformément à leurs obligations de mise en œuvre du Droit à l'alimentation³, la sécurité alimentaire de leur population. Après avoir vainement tenté d'assurer, à l'aube de leurs indépendances, leur autosuffisance alimentaire⁴, nos États ont été conduits à assurer leur sécurité alimentaire à travers un désengagement du secteur de l'agriculture et une libéralisation des marchés agricoles. Or l'impact de la crise alimentaire de 2007-2008, encore présent dans toutes les mémoires, ont démontré que cela n'avait pas pu permettre de satisfaire les besoins alimentaires des populations.

Certains de nos États et notre Région – la CEDEAO – ont compris qu'il était essentiel d'adopter une approche de la sécurité alimentaire par le biais de la souveraineté alimentaire.

La souveraineté alimentaire est un droit qui permet aux pays ou aux groupes de pays de mettre en place les politiques agricoles et commerciales les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur les populations d'autres pays. La souveraineté alimentaire n'est pas l'autarcie ni un repli à l'intérieur des frontières. Elle ne s'oppose pas aux échanges internationaux. Chaque région du monde a des produits spécifiques qu'elle peut commercer, mais la sécurité alimentaire est trop importante pour la faire dépendre d'importations.

Les Menaces pour la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire de nos pays passe par un renforcement de l'agriculture familiale qui est la première source de nourriture pour les populations africaines. Cette sécurité est actuellement menacée par divers facteurs et plus particulièrement :

- > La pression foncière résultant particulièrement de la course aux agro-carburants et à l'accapement des terres à différentes fins. Elle réduit les capacités de production de produits vivriers des pays en expropriant les agriculteurs familiaux de leurs terres et en les transformant en ouvriers agricoles ou en migrants ruraux ;
- > Le sous investissement structurel dans l'agriculture familiale tant de la part des gouverne-

2 : La sécurité alimentaire est concrétisée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences mais sans tenir compte de l'origine géographique des produits alimentaires.

3 : Le droit à l'alimentation est une obligation inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui, comme tous les droits de l'Homme, a une valeur juridique supérieure aux autres règles. Si les citoyens doivent faire tout leur possible pour se nourrir, les États doivent respecter trois types d'obligations vis-à-vis du droit à l'alimentation :

- le respecter, c'est à dire s'abstenir de prendre des mesures qui ont pour effet de porter atteinte au droit à l'alimentation ;
- le protéger en veillant à ce que personne n'en soit privé par l'action de tiers (entreprises, etc.) ;
- lui donner effet, c'est à dire prendre des mesures permettant aux populations qui souffrent de la faim de se nourrir (réforme agraire, aide alimentaire, etc.)

4 : L'autosuffisance alimentaire désigne la capacité des pays à subvenir aux besoins alimentaires essentiels de leur population à travers une production locale, sans échanges avec l'extérieur.

ments nationaux que de celle des partenaires techniques et financiers résultant de la marginalisation de l'agriculture a considérablement freiné la capacité de ce secteur à garantir la sécurité alimentaire des populations rurales et urbaines. Par ailleurs, les investissements agricoles consécutifs à la crise alimentaire de 2007 tendent trop souvent à oublier les exploitations familiales qui ont depuis toujours assuré la nourriture des populations ;

- > La faiblesse et la volatilité des prix agricoles constituent des facteurs négatifs pour la sécurisation durable des petits producteurs et leur aptitude à investir dans leurs exploitations ;
- > Les changements climatiques, non maîtrisés, altèrent les performances du secteur agricole. Ils ont pour conséquence une dégradation des sols et de la production, ce qui provoque de vastes mouvements de populations et menaçant leur vie et leurs moyens d'existence. Les répercussions du changement climatique affectent ainsi de façon importante la sécurité environnementale et la sécurité alimentaire dans tous les pays sur lesquels plane ce risque ;
- > Les importations des produits agricoles à bas prix encouragées par des politiques commerciales et agricoles néolibérales, annihilent toute tentative de développement des filières vivrières locales ;
- > Les dons alimentaires non fondés sur des besoins réels d'aide humanitaire et non approvisionnés par des achats locaux concurrencent les productions agricoles locales sur les marchés ;
- > Le manque de cohérence au niveau des politiques européennes et des politiques africaines qui porte préjudice à la sécurité alimentaire et au développement agricole des pays ACP.

Propositions en faveur de la sécurité alimentaire

Thème d'urgence n°1 de l'APP de Kinshasa

Chaque État ou région ACP doit disposer du droit à la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit de mettre en place un type d'agriculture répondant aux besoins alimentaires de sa population. Par conséquent, les États, à travers de politiques agricoles adaptées, doivent libérer des moyens et des outils permettant le développement d'une agriculture durable à travers prioritairement :

- 1** l'accès et la disponibilité aux moyens de production (accès à la terre, maîtrise de l'eau, intrants agricoles, crédits agricoles, ...),
 - 2** des politiques assurant des prix rémunérateurs aux producteurs par un accès aux marchés dynamiques et la valorisation de leurs productions agricoles locales (infrastructures de transport et de stockage, équipements de transformation, ...) et
 - 3** des politiques commerciales garantissant la protection des marchés.
- > En effet, l'agriculture familiale a grandement besoin de prix stables à des seuils garantissant des revenus décents aux producteurs leur garantissant une vie digne. À cette fin, il faut réguler les marchés mondiaux et lutter contre la spéculation, qui amplifie la volatilité des prix internationaux.
 - > Il y a un consensus que la sécurité alimentaire nécessite des financements directs et accrus aux producteurs familiaux. Cela se traduit notamment dans :
 - Le respect des engagements de Maputo par les gouvernements africains qui se sont engagés à accorder 10 % de leurs budgets nationaux au secteur agricole ;
 - La formulation et le respect d'engagements chiffrés ambitieux atteignant au minimum 15 % en 2015 du financement du développement dans le soutien à l'agriculture familiale par les partenaires techniques et financiers européens ;

- l'instauration d'une priorité à l'agriculture familiale dans le prochain FED (et tout autre instrument financier pour le développement des ACP).
 - la mise en place d'un Fonds régional d'adaptation au changement climatique pour l'agriculture familiale traduisant la recommandation formulée dans la Résolution de l'APP à Luanda en 2009 ;
- > L'indispensable responsabilisation et renforcement des organisations paysannes dans les politiques de sécurité alimentaire doit se traduire par leur participation active à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions. Pour cela, les politiques agricoles doivent inscrire parmi les priorités, le soutien conséquent aux organisations paysannes en vue d'une plus forte structuration, et un renforcement de leur capacité pour leur participation efficace et démocratique à une mise en débat les politiques nationales, sous-régionales et internationales.
- > L'APP doit renforcer encore son rôle dans la mise en cohérence des politiques européennes et ACP participant à la sécurité alimentaire. À ce titre :
- L'APP doit demander à être consultée dans la définition de la nouvelle PAC post 2013 ;
 - L'APP doit également désigner 2 co-rapporteurs chargés de la cohérence des politiques, se traduisant par une mission de veille et d'examen de plainte de la part de victimes d'incohérence tant au niveau européen qu'ACP. Un des premiers mandats de ces co-rapporteurs concernera la cohérence entre la PAC et la sécurité alimentaire des pays ACP ainsi qu'une implication dans le rapport sur la cohérence de la PAC avec les exploitations familiales dans les pays tiers.



Participation de la Dynamique au Carrefour paysan organisé par les organisations paysannes congolaises en marge de l'APP de Kinshasa.

Crise alimentaire

Mobilisations des exploitations familiales africaines pour une sécurité alimentaire durable

En Afrique, l'exploitation agricole familiale est la principale source de production agricole. 70 % de la population active y est impliquée. C'est dans les exploitations agricoles familiales qu'est produit 80 % de la nourriture consommée. Malgré cette contribution importante au développement de la région, la majorité des membres des exploitations agricoles familiales vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Bien qu'étant très peu soutenue par les autorités publiques, les exploitations familiales occupent néanmoins une main d'œuvre nombreuse et sont préservatrices et gestionnaires des ressources naturelles que sont les terres, l'eau, les forêts et la biodiversité.

Malgré ce contexte peu favorable à leur développement, il y a aujourd'hui un large consensus sur le rôle que jouent, et joueront demain, les exploitations familiales dans l'agriculture durable, la sécurité et la souveraineté alimentaire des régions africaines.

À la faveur de la crise alimentaire, plusieurs pays ouest-africains ont lancé des mesures d'appui à l'augmentation de la production agricole à travers des investissements productifs. Plusieurs d'entre elles ont enregistré des succès incontestés. Ces résultats positifs ont été obtenus en misant sur le dynamisme des exploitations familiales, leur capacité d'adaptation, leur volonté de se moderniser et de contribuer, plus encore, à la sécurité alimentaire de leur région. Les facteurs de succès de ces initiatives ont été analysés dans 6 études menées par les organisations paysannes.

Quand les exploitations agricoles familiales répondent aux défis de la sécurité alimentaire...

- > Au **Mali**, l'« Initiative Riz » a permis la réduction des importations de riz (200.000 tonnes en 2009 à 137.000 tonnes en 2010-2011) grâce à l'amélioration de la production nationale qui est passée de 1,6 millions en 2008, à 2,3 millions de tonnes en 2011. Ceci a été possible suite aux mesures de soutien en faveur des exploitations familiales prises par le gouvernement en concertation avec les organisations paysannes, telles que l'accès aux intrants, la promotion des variétés de riz adaptées aux conditions agro-écologiques du pays,...
- > Sur l'exemple du maraîchage au **Burkina Faso**, les producteurs eux-mêmes, particulièrement les femmes, confrontés à une longue saison sèche ont pris l'initiative de développer le maraîchage à travers des petites irrigations favorisées par les politiques publiques. L'investissement de cette filière a permis d'augmenter les actifs dans la filière de 90.000 producteurs/trices à 200.000 en 5 ans (2002-2007) et d'enrichir la diversification de l'alimentation des ménages ruraux et urbains.
- > Sur l'exemple de la filière oignon au **Sénégal**, une politique de quota aux importations pendant la période de commercialisation des oignons locaux, en concertation avec les organisations de producteurs, a permis d'accroître l'auto-suffisance du pays sur cette filière. La consommation locale annuelle de l'oignon satisfaite en 2003, à hauteur de 40.000 tonnes par les producteurs locaux, l'a été à concurrence de 170.000 tonnes, en 2010.

**Quand les exploitations familiales
se développent dans un environnement
institutionnel, financier et technique favorable,
elles peuvent nourrir les populations de façon durable.**

Facteurs de succès et recommandations

Gouvernance des processus de relance des productions agricoles :

- > Ces initiatives ont pu bénéficier d'une reconnaissance du rôle majeur des exploitations familiales par les États et la CEDEAO,
- > Des organisations paysannes structurées et professionnelles se sont mobilisées et engagées dans les processus, en relayant les choix stratégiques des producteurs sur lesquels se sont fixées les priorités de relance des productions,
- > Ces initiatives ont favorisé l'émergence d'interprofessions au sein desquelles une concertation et un dialogue multi-acteurs permanent s'est engagé.

Engagement politique fort et constant des États qui s'est traduit notamment par :

- > Une volonté politique de maîtriser les marchés agricoles nationaux permettant d'assurer aux producteurs une commercialisation des productions,
- > Des investissements directs dans les exploitations familiales et dans la recherche visant à satisfaire les besoins alimentaires nationaux et régionaux.

Amélioration de l'organisation des filières :

- > Sur base du développement des chaînes de valeur par filières, identification et mise en place d'améliorations des systèmes d'information des marchés et des circuits de commercialisation,
- > Un financement des investissements accessible et facilité aux producteurs,
- > Un renforcement des approvisionnements en intrants et équipements (ex : aménagements hydro-agricoles et maîtrise de l'eau),
- > L'amélioration des conditions phytosanitaires pour une production marchande de qualité,
- > Le développement d'infrastructures appropriées pour la transformation, le stockage et le transport,
- > Un renforcement des capacités des producteurs permettant d'assurer la professionnalisation de l'agriculture.

Ces facteurs de succès

doivent servir de base dans la fixation des politiques agricoles des pays africains. Ils doivent également inspirer l'Union européenne et les États membres dans leurs politiques de développement et les autres politiques (agricole, commerciale, énergétique,)

Répondre aux crises alimentaires de façon durable Impliquer et soutenir les paysans et les paysannes

Répondre aux crises alimentaires de façon durable

Impliquer et soutenir les paysans et les paysannes

En 2011, les plates-formes paysannes nationales du Bénin, du Burkina Faso, de Guinée, du Mali, du Sénégal et du Togo ont commandité auprès d'experts locaux, des études de cas visant à évaluer des initiatives mises en place dans leur pays pour lutter contre les crises alimentaires. Les principales conclusions de ces études et d'une étude similaire menée en Guinée Conakry sur la pomme de terre, sont reprises dans le présent document. Les résultats complets sont disponibles auprès des organisations concernées, ainsi que sur le site www.sosfaim.org



En Afrique, l'exploitation agricole familiale paysanne est la principale source de production agricole et un des piliers de l'économie. 70 % de la population active y est impliquée, et c'est dans les exploitations agricoles familiales qu'est produit 80 % de la nourriture consommée.

Pour les organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest, lorsque les exploitations familiales se développent dans un environnement institutionnel, financier, et technique favorable, elles peuvent nourrir les populations de façon durable.

Malgré cette place centrale jouée par les agriculteurs familiaux dans le développement de la région, la majorité d'entre eux vit en dessous du seuil de pauvreté. Les exploitations agricoles familiales généralement peu reconnues ne sont pas, ou quasi pas -soutenues par les autorités publiques. Elles sont par ailleurs souvent mises en concurrence avec les produits importés à bas prix, ce qui vient déstabiliser les marchés locaux déjà fragiles.

Les exploitations familiales occupent pourtant une main d'œuvre nombreuse que les autres secteurs de l'économie locale ne

sont pas aujourd'hui en mesure d'absorber. Elles sont par ailleurs préservatrices et gestionnaires des ressources naturelles que sont les terres, l'eau, les forêts, la biodiversité et le climat

Fort de ce constat, souvent en réponse à la crise alimentaire de 2007-2008, plusieurs pays ouest-africains ont lancé des mesures d'appui à l'augmentation de la production agricole à travers des investissements productifs et des politiques adaptées. Plusieurs d'entre elles ont enregistré des succès. Ces résultats positifs ont été obtenus en misant sur l'implication et le dynamisme des exploitations familiales, leurs capacités d'adaptation, leur volonté de se moderniser et de contribuer à la sécurité alimentaire de leur région. Les facteurs de succès de ces initiatives et les recommandations qui en découlent ont été analysés dans 6 études commanditées par les organisations paysannes elles-mêmes et synthétisées dans les fiches ci-jointes.

En bref

- **Au Togo**, la filière maïs a connu une croissance 1,5 fois plus élevée que les autres céréales, grâce à un éventail de mesures issues des programmes publics de relance. Les rendements du maïs atteignent 0,6 tonnes/ha, contre 0,38 tonnes/ha pour le mil, et 0,42 tonnes/ha pour le sorgho et les producteurs familiaux y voient une filière d'avenir.
- **Au Mali**, l'« Initiative Riz » a permis d'améliorer la production nationale qui est passée d'environ 1 million de tonnes en 2007 à 1,6 millions en 2008, et à 2,3 millions de tonnes en 2011. Cette croissance a été possible grâce aux mesures de soutien en faveur des exploitations familiales prises par le gouvernement en concertation avec les organisations paysannes, telles que l'accès aux intrants, la promotion des variétés de riz adapté aux conditions agro-écologiques du pays, ... Cette croissance de la production a par ailleurs directement bénéficié aux producteurs, reconnaît l'étude.
- **Au Sénégal**, une politique de quota aux importations pendant la période de commercialisation des oignons locaux, en concertation avec les organisations de producteurs, conjointement à une interconnexion des zones de production et une amélioration des conditions de stockage, ont permis d'accroître l'auto-suffisance du pays sur cette filière. Ainsi la production a quadruplé en l'espace de 8 ans, passant de 40.000 tonnes en 2002-2003 à 177.000 tonnes, en 2010-2011 que les producteurs ont pu mettre sur le marché à un prix rémunérateur.

Facteurs de succès et recommandations

Ces facteurs de succès doivent servir de base dans l'élaboration des politiques agricoles des pays africains.

Ils doivent également inspirer l'Union européenne et les États membres dans leurs politiques de développement et toutes les autres politiques qui peuvent influencer le développement agricole (politiques agricole, commerciale, énergétique, ...).

Bonne gouvernance des processus de relance des productions agricoles :

- Les initiatives fructueuses ont pu bénéficier d'une reconnaissance du rôle majeur des exploitations familiales par les États et la CEDEAO.
- Des organisations paysannes structurées et professionnelles se sont mobilisées et engagées dans les processus, en relayant les choix stratégiques des producteurs, orientant ainsi les priorités des initiatives menées et déterminant leur réussite.
- Ces initiatives ont favorisé l'émergence d'interprofessions et autres cadres consultatifs avec les responsables politiques et autres acteurs économiques, au sein desquels une concertation et un dialogue multi-acteurs permanent s'est engagé.

Engagement politique fort et constant des États qui s'est traduit notamment par :

- Une volonté politique de maîtriser les marchés agricoles nationaux permettant d'assurer aux producteurs une commercialisation des productions, le cas échéant avec une politique de régulation / taxation des importations.
- Des politiques évitant de faciliter les importations de façon généralisée (suppression de la TVA ou droits de douane sur les produits importés), même en période de crise alimentaire, au-delà de nécessaires filets de sécurité.
- Des investissements directs dans les exploitations familiales et la recherche visant à satisfaire les besoins alimentaires nationaux et régionaux.

Amélioration de l'organisation des filières grâce à :

- L'identification et mise en place de systèmes d'information améliorés sur la production et les marchés, permettant de fixer des prix rémunérateurs et d'établir des plans de commercialisation, sur la base du développement des chaînes de valeur par filières.
- Un financement des investissements accessible et facilité aux producteurs qui soit adapté à l'activité agricole comme le warrantage (opération de crédit ayant pour garantie les productions stockées en vue d'une vente ultérieure à un bon prix).
- Un renforcement de la qualité et de la quantité de l'accès aux intrants et aux équipements (ex : fumure organique, mécanisation, aménagements hydro-agricoles et maîtrise de l'eau).
- L'appui conseil et la recherche pour une mise à disposition de variétés semencières adaptées aux réalités locales, qui soient durables et efficaces.
- L'amélioration des conditions phytosanitaires pour une production marchande de qualité.
- Le développement d'infrastructures appropriées pour la transformation individuelle ou en groupement, le stockage et le transport vers les lieux de commercialisation.
- Un renforcement des capacités techniques et de gestion financière et administrative des producteurs permettant d'assurer la professionnalisation de l'agriculture.

La sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest : Quel rôle pour l'Union Européenne ?

En Afrique subsaharienne, 1 personne sur 3 souffre de la faim (FAO). 80 % de la nourriture consommée est produite par les exploitations familiales qui emploient 70 % de la population active⁵

État des lieux

L'agriculture familiale est confrontée à des contraintes majeures qui anéantissent les efforts des exploitations, dont :

- > Le sous-investissement structurel dans les exploitations familiales agricoles, tant de la part des gouvernements que des partenaires techniques et financiers. Même les financements pour palier la crise alimentaire de 2007 ont, dans les faits, très peu profité aux exploitations familiales (Facilité alimentaire 2008-2010) ;
- > Les importations des produits agricoles à bas prix encouragées par des politiques commerciales et agricoles néolibérales qui ont annihilé le développement des filières vivrières locales ;
- > La pression foncière résultant particulièrement de la course aux agro-carburants et de la cession massive des terres agricoles. Après la concurrence déloyale sur les marchés, l'Afrique est confrontée aujourd'hui à la concurrence foncière sur ses propres terres ;
- > Les changements climatiques, qui fragilisent encore plus les performances du secteur agricole, ont pour conséquence une accélération de la dégradation des ressources naturelles affectant la productivité agricole ;
- > Le manque de cohérence au niveau des politiques européennes et des politiques africaines qui porte préjudice à la sécurité alimentaire et au développement agricole des pays ACP.

Enjeux

Ces contraintes multiples ont provoqué une baisse de la production et de la productivité agricole dans la région, un accroissement de la pauvreté en milieu rural, un changement dans les habitudes alimentaires et une augmentation de la dépendance alimentaire de nos pays.

Dans ce contexte, **il est nécessaire d'investir dans la modernisation des exploitations familiales agricoles** et d'améliorer ainsi leur capacité de production. De nombreuses études menées au sein du ROPPA et de ses plates-formes ont montré que les exploitations familiales lorsqu'elles se développent dans un environnement institutionnel, financier et technique favorable peuvent nourrir les populations de façon durable, créer des emplois, procurer des revenus, assurer la croissance et le développement du pays. Ce renforcement des exploitations familiales permettra de répondre au double défi de réduire la pauvreté en milieu rural et de

5 : <http://www.roppa.info/>



La Dynamique rencontre le ministre danois de la coopération au développement à l'APP d'Horsens.

satisfaire les besoins alimentaires sans cesse croissants en milieu urbain.

L'environnement législatif ouest africain (ECOWAP, NEPAD et la PAU), constituent des cadres favorables pour orienter les investissements publics vers les secteurs pertinents, les filières les plus stratégiques qui ont un impact économique et social et vers les couches sociales les plus vulnérables.

Ces diverses politiques et stratégies ont donc le mérite de fixer des orientations adéquates mais elles ont également des limites dans leur traduction en mesures réglementaires, actions, programmes et projets.

Dans cette perspective, les organisations paysannes ouest africaines se félicitent des avancées stratégiques au niveau de la Commission de l'UE notamment en ce qui concerne les orientations de sa Politique de sécurité alimentaire et l'adoption du Programme pour le changement en vue d'intensifier ses actions sur la base d'un dialogue politique avec tous les acteurs.

Mais dans les faits, le soutien aux exploitations familiales agricoles reste en deçà des attentes. C'est pourquoi, les organisations de producteurs souhaitent que les mesures, actions, programmes et projets de l'UE soient concrètement des instruments qui appuient les exploitations familiales agricoles dans leur multifonctionnalité, leur diversité; qui offrent des opportunités facilement réalisables aux couches sociales rurales vulnérables et démunies afin qu'elles s'extraitent de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

Propositions des organisations paysannes

Comme reconnu dans l'ECOWAP, les organisations paysannes ouest africaines réaffirment le droit à la souveraineté alimentaire⁶. Pour opérationnaliser cette vision, les États doivent, à travers des politiques agricoles adaptées, libérer des moyens et des outils permettant le développement d'une agriculture durable à travers prioritairement :

6 : C'est-à-dire le droit pour chaque État ou Région de mettre en place un type d'agriculture répondant aux besoins alimentaires des populations.

- 1 l'accès et la disponibilité aux moyens de production (accès à la terre, maîtrise de l'eau, énergie, intrants agricoles, crédits agricoles, ...),
- 2 des politiques assurant des prix rémunérateurs aux producteurs par un accès aux marchés dynamiques et la valorisation de leurs productions agricoles locales (infrastructures de transport et de stockage, équipements de transformation, ...),
- 3 des politiques commerciales garantissant la protection des marchés.

En effet, l'agriculture familiale a grandement besoin de prix stables à des seuils garantissant des revenus décents aux producteurs.

Il y a un consensus sur le fait que la sécurité alimentaire nécessite des financements directs et accrus aux producteurs familiaux.

Concrètement cela se traduit dans :

L'investissement adapté au développement des exploitations familiales

- > le respect des engagements de Maputo par les gouvernements africains d'accorder 10 % de leurs budgets nationaux au secteur agricole ;
- > l'instauration d'une priorité à l'agriculture familiale dans le prochain FED et tout autre instrument financier pour le développement, en appui à une mise en œuvre effective de l'ECOWAP ;
- > la formulation et le respect d'engagements chiffrés du financement du développement dans le soutien à l'agriculture familiale par les partenaires techniques et financiers européens ;
- > l'appui à la recherche agricole pour faciliter le transfert de technologies en matière de production de semences performantes adaptées à la variabilité du climat et aux besoins des producteurs. Cela nécessite un partenariat dynamique entre les OP, le privé et l'État⁷ ;
- > l'appui à l'équipement des exploitations agricoles pour accroître la productivité agricole (85 % des exploitations familiales travaillent encore avec des équipements rudimentaires) ;
- > la maîtrise de l'eau pour permettre la diversification de la production agricole et l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Cette maîtrise nécessite l'intervention publique pour financer les aménagements agricoles, l'irrigation de proximité et des points d'eau ;
- > des infrastructures de conservation de stockage, de transformation et de transport des produits pour approvisionner les marchés à la fois locaux, nationaux ou régionaux et assurer une sécurité alimentaire durable. Cela suppose également une dynamique de collaboration avec le secteur privé (transporteurs, opérateurs économiques, banques, etc.)⁸. L'accès aux marchés suppose la maîtrise de la chaîne de valeur des principales productions par les exploitations familiales,
- > la sécurisation foncière des exploitations familiales par la définition de mesures législatives favorisant à la fois l'accès à la terre (notamment les femmes) et les investissements privés susceptibles de faciliter le transfert de technologies en matière d'aménagement, d'irrigation, etc. Les investissements privés doivent se faire sur base d'un dialogue politique avec les acteurs et du principe de gagnant-gagnant en respectant les dispositions des directives volontaires du CFS, auxquelles l'UE souscrit, pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ;

7 : L'expérience des organisations paysannes au Sénégal en matière de production et de diffusion de semences améliorées d'arachide montre à suffisance que ce type de partenariat est aujourd'hui la condition sine qua non de la réussite des mutations à opérer dans l'agriculture ouest africaine.

8 : Des expériences probantes, associant les organisations paysannes, l'État et le secteur privé, ont été menées au Sénégal, au Mali, en Guinée, ...

- > la promotion de la transformation des produits agroalimentaires locaux par les femmes (maîtrise des technologies alimentaires, accès au financement, équipements matières premières et emballages) à la fois pour inverser la tendance de changement d'habitude alimentaire en favorisant la consommation locale et créer de la plus-value ;
- > l'indispensable responsabilisation et renforcement des organisations paysannes devra se traduire par l'opérationnalisation d'actions concrètes de conseil aux exploitations au-delà de l'accès au financement (comptes d'exploitation, planification, appui conseil en exploitation familiale, etc.), le conseil agricole et rural et les formations professionnelles.

En définitive, l'investissement dans les exploitations agricoles doit s'appuyer sur des dynamiques de partenariat entre l'État, le privé et les organisations paysannes en considérant que les exploitations font elles-mêmes partie du secteur privé car elles investissent et prennent des risques, comme tout opérateur économique.

Dans tous les cas, l'intervention du secteur privé dans le secteur agricole ne devra pas fragiliser les exploitations familiales. Des modalités opérationnelles qui garantissent les principes gagnant-gagnant devront être négociées.

Changement climatique

Les manifestations actuelles du changement climatique constituent une contrainte majeure pour une agriculture durable et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. En outre, le changement climatique est intimement lié à la demande mondiale d'énergie. Cela signifie investir dans les sources d'énergie renouvelables et en particulier dans celles qui n'entrent pas en concurrence avec les productions vivrières (énergie éolienne, solaire, ...).

Les prix alimentaires mondiaux sont de plus en plus liés aux prix de l'énergie et les principaux coûts de production alimentaire, tels que les engrais, le transport et le stockage.

Pour lutter contre les ravages du changement climatique, renforcer la résilience aux chocs climatiques et soutenir la croissance économique, les organisations paysannes ouest-africaines réitèrent leurs propositions telles qu'elles ont été prises en compte dans la résolution de l'APP de Luanda pour aider les agriculteurs en milieu rural à survivre :

- > Le soutien à la lutte contre le réchauffement doit être un soutien additionnel aux mécanismes existants ;
- > la mise en place d'un fonds spécifique de soutien aux stratégies paysannes d'adaptation au changement climatique ;
- > les conditions pour que l'agriculture paysanne bénéficie des retombées économiques liées aux Mécanismes du Développement Propre et aux politiques d'encouragement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de séquestration du carbone, sans porter atteinte à la sécurité alimentaire ;
- > l'accréditation des organisations paysannes dans les cadres de décision et de concertation sur les stratégies d'adaptation au changement climatique et la gestion de fonds ;
- > une coordination régionale dans la lutte contre le réchauffement climatique, avec une gouvernance efficace, transparente et responsable.

La cohérence des politiques européennes pour le développement de l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire

La cohérence des politiques avec le développement agricole et la sécurité alimentaire doit être au centre des relations de partenariat entre l'Europe et l'Afrique (APE, PAC, politique énergétique, ...). C'est également un enjeu majeur pour les politiques africaines elles-mêmes. C'est pourquoi les OP souhaitent :

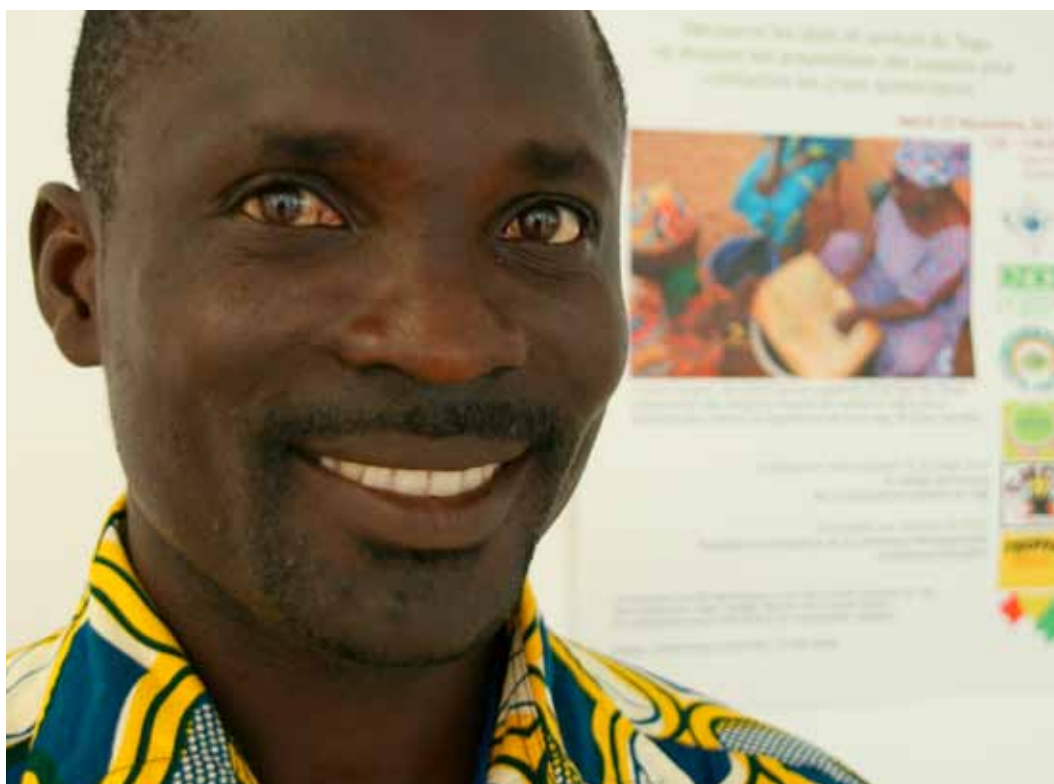
- > Le renforcement du rôle institutionnel de la société civile, et notamment des organisations paysannes, pour assurer leur rôle de veille sur les politiques qui ont un impact sur les politiques agricoles et la sécurité alimentaire ;
- > Le renforcement du dialogue politique lors de l'élaboration, la mise en œuvre et de la révision des politiques européennes lors des études d'impact et par l'instauration d'un mécanisme de plainte localisé au sein des ambassades, et de correction ;
- > L'accompagnement, notamment financier et technique, des initiatives d'alliance entre les différents acteurs de la société civile en vue d'une meilleure coordination des actions.

Le partenariat et le dialogue politique

Les organisations paysannes reconnaissent les efforts déjà consentis par l'Union européenne pour soutenir les plates-formes paysannes régionales africaines dans le cadre de leur renforcement institutionnel.

Les organisations paysannes souhaitent renforcer le dialogue politique avec les ambassades européennes dans les pays ACP afin de pouvoir assumer leur rôle dans la sécurité alimentaire de leur pays.

Dans les négociations du 11^{ème} FED, comme dans l'ensemble de ses programmes de financement, l'Union européenne doit maintenir une ligne budgétaire destinée au renforcement de la société civile représentative, sa participation au processus de programmation et de mise en œuvre et le financement des mécanismes de concertation de la société civile dans les pays et la région.



Un producteur togolais participe au lunch-débat de Lomé.



La délégation de la Dynamique à l'APP de Kinshasa

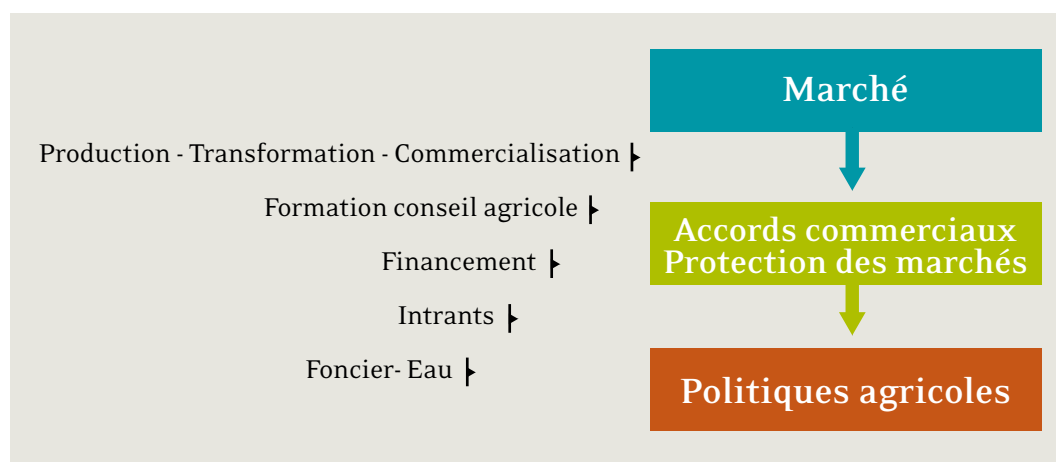
Axes de travail futurs de la « Dynamique »

Atelier de capitalisation et de programmation
de la Dynamique de plaidoyer commun
Afrique de l'Ouest - Europe Niamey
décembre 2012

Les perspectives dégagées

Les perspectives ont été formulées par rapport aux enjeux du plaidoyer, son portage (les acteurs), la production d'argumentaires (les messages) et les espaces à investir (les cibles).

Des perspectives liées aux enjeux du plaidoyer



Dans la continuité des acquis et des améliorations souhaitées et en fonction des enjeux de leurs institutions, les acteurs se sont exprimés sur différents thèmes stratégiques. Globalement, les thèmes abordés sont ceux qui constituent des chantiers au sein des plates-formes paysannes (*voir le schéma ci-contre*). Ces thèmes sont liés aux trois piliers du plaidoyer avec en toile de fond l'enjeu d'un plaidoyer plus opérationnel permettant d'influer sur les instruments de mise en œuvre des politiques agricoles au niveau national.

Le portage du plaidoyer (les acteurs)

L'agriculture paysanne reste l'épine dorsale qui constitue l'identité des acteurs du plaidoyer et le thème fédérateur. Elle est confirmée comme dénominateur commun pour l'ensemble des acteurs en tant qu'enjeu et en tant que fer de lance des trois piliers du plaidoyer.

■ L'agriculture paysanne : un modèle de production à défendre et à promouvoir

Au-delà de l'acceptation de l'agriculture paysanne comme concept, il s'agit aujourd'hui pour les acteurs d'aller vers un plaidoyer qui donne un contenu opérationnel au concept pour une influence réelle dans la mise en œuvre des politiques agricoles.

> Un portage Nord/Sud

Le portage continuera à se faire au Nord et au Sud avec le renforcement de la complémentarité sur les valeurs ajoutées des uns et des autres. Mais comme on le verra dans le point suivant, les rôles des différents acteurs sont précisés.

> Des compétences à développer au Sud et au Nord

Le renforcement des capacités des acteurs du Sud mais aussi du Nord est nécessaire compte tenu de l'enjeu d'une maîtrise du plaidoyer politique (au-delà du plaidoyer sur les politiques). La veille stratégique devient plus exigeante et plus de compétences en lobby et plaidoyer est indispensable.

> Des alliances à élargir

Au Sud comme au Nord, il apparaît utile de tisser des alliances avec d'autres acteurs et institutions qui partagent les objectifs stratégiques de la « Dynamique ».

■ Les trois piliers sont maintenus

Les trois piliers sont confirmés et maintenus.

> Le portage par les OP en partenariat avec les acteurs du Nord

Le portage par les OP est maintenu en partenariat avec les associations du Nord pour continuer à cheminer ensemble dans la suite de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant.

> La clarification du concept exploitation familiale

Le concept exploitation familiale est maintenu avec la nécessité de l'affiner pour aller plus en profondeur dans sa dimension économique.

> La prise en compte du concept de souveraineté alimentaire

Le concept souveraineté alimentaire est pertinent mais il doit être défendu dans le débat lié au marché notamment à des problématiques telles que le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO et les accords de partenariat économique (APE).

La production d'argumentaires (messages)

L'agriculture paysanne constitue un modèle de production à défendre et à promouvoir. Ainsi, elle constitue une trame pour la production de messages partant des réalités des exploitations familiales. Elle va s'appuyer sur trois dimensions stratégiques.

■ Une identité

Il s'agit de donner à l'agriculture familiale un contenu plus explicite en précisant le concept d'exploitation familiale à partir de la valorisation des contenus provenant des Plates-Formes en fonction des enjeux et réalités des différents pays.

■ Un système de production

L'exploitation familiale doit être explicitée en tant que système de production permettant de remplir les diverses fonctions de l'agriculture précédemment citées. Sa modernisation va y contribuer et sa viabilité doit être défendue dans les enjeux de mise en œuvre des politiques agricoles dans les différents pays en Afrique de l'Ouest.

■ Des valeurs

Au-delà de la dimension économique, il est utile d'insister sur les valeurs portées par l'agriculture familiale (préservation et transmission des valeurs sociales à travers les familles, et des ressources à travers la durabilité des mécanismes de préservation des ressources, etc.).

Des espaces à investir (cibles)

Les participants ont précisé les différents espaces à investir dans le cadre du plaidoyer.

■ Les décideurs (Exécutif, Parlementaires, etc.)

En premier, il s'agit de viser les décideurs pour arriver à concrétiser la volonté de changements allant dans le sens de la défense des exploitations familiales.

■ La société civile

La société civile est également visée dans le plaidoyer en tant qu'allié potentiel.

■ Le grand public

Il est aussi à convaincre car il peut également jouer un rôle dans le cadre de la mobilisation pour des actions.

Les choix stratégiques de la programmation

À travers une expression par PF, les participants ont opéré à des choix stratégiques qui sont le reflet du proverbe suivant.

La nouvelle corde se tisse au bout de l'ancienne (Amadou Hampathé Bâ)

Il s'agit ainsi de continuer le processus de la « Dynamique » en maintenant la cible de l'Assemblée Parlementaire Paritaire mais en élargissant aux espaces nationaux. Pour ce qui est de l'élargissement aux autres Plates-formes, la volonté est de maintenir les Plates-Formes actuelles sans fermer la possibilité d'un élargissement futur. Des thèmes stratégiques ont également été retenus pour constituer le programme des prochaines actions de la « Dynamique ».

Rester sur la cible APP ou aller au-delà ?

■ On maintient l'APP

L'APP continue à rester un espace à investir compte tenu des multiples acquis à consolider et son importance géopolitique.

■ Et on élargit aux espaces nationaux

Mais on élargit la cible aux espaces nationaux qui sont aussi des lieux d'élaboration et de mise en œuvre des politiques à influencer.

Élargir aux autres Plates-Formes ?

■ On maintient les PF actuelles

L'option retenue est de maintenir les 7 PF actuelles.

■ On consolide l'implication des PF

Cependant, il est apparu utile de mener des actions allant dans le sens du renforcement de l'implication de certaines PF :

- > le CFSI pour la PF de la Guinée ;
- > Veco pour le Bénin et Togo ;
- > la PF du Niger.

■ On prépare l'implication du ROPPA

Les débats ont montré que l'ouverture aux autres PF devrait être précédée par une concertation avec les responsables du Roppa pour une appropriation de la « Dynamique ». La contribution du Secrétaire Exécutif du Roppa a permis de préciser que d'une certaine manière la « Dynamique » est déjà dans le processus du Roppa dans la mesure où plusieurs PF membres sont impliquées dans la dynamique. Aussi, il peut être envisagé d'avoir une contribution du Roppa au financement de la « Dynamique » (par exemple par la prise en charge de la participation d'une ou de plusieurs PF). La réflexion doit être alimentée par une information du Roppa sur le processus de la « Dynamique ».

■ On ouvre aux Plates-Formes qui en feront la demande

Les thèmes retenus

Les quatre thèmes stratégiques retenus

- La veille sur le 11^{ème} FED (la sécurité alimentaire) ;
- La question économique :
 - > argumentaires sur l'efficacité des exploitations familiales (modèle d'agriculture) ;
 - > le changement climatique et ses incidences.
- L'évaluation de Maputo (l'agenda de mise en œuvre des PNIA) ;
- L'accès au marché (les APE, le TEC).

Ainsi, finalement ; à la suite des constats et analyses, une orientation globale se dégage il s'agit de :

>>>>>>> **Passer d'un plaidoyer politique à un plaidoyer plus opérationnel.**

Précisions sur les thèmes stratégiques

Dès le démarrage de l'atelier, les participants se sont entendus sur le fait que même si l'agriculture est redevenue depuis 2008 un enjeu central au Nord comme au Sud, il reste encore d'importants enjeux sur lesquels les membres de la dynamique doivent ensemble travailler pour que puisse se développer un modèle d'agriculture qui soit le reflet des valeurs qu'ils partagent. Les appuis développés dans le cadre des partenariats notamment avec l'Europe doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les différents pays à travers une veille dans les négociations sur le 11^{ème} FED. Aussi la promotion et la défense de l'agriculture familiale en tant que modèle d'agriculture a fait l'objet de débats surtout à travers la question économique. L'évaluation des engagements de Maputo (consacrer au moins 10 % du budget national à l'agriculture pour atteindre une croissance agricole d'au 6 %) a également suscité l'intérêt des participants. Enfin, l'accès au marché vient compléter les thèmes stratégiques sur lesquels les membres de la Dynamique veulent s'investir pour les prochaines années.

La veille sur le 11^{ème} FED (la sécurité alimentaire)

Les expériences acquises ces dernières années au sein de la Dynamique ont montré qu'il est possible d'influer sur les acteurs importants à l'image des interpellations des ministres des finances au niveau européen lorsque les opportunités se sont présentées. À l'occasion de la visite du Commissaire européen chargé du développement au Bénin et au Burkina Faso, les membres de la Dynamique ont également joué un rôle qui leur a fait percevoir que l'enjeu était d'agir au niveau de la Commission Européenne mais également au niveau des États dans les différents pays.

Au niveau national des actions ont été entreprises allant dans ce sens. Au Togo, au Bénin, au Burkina, au Sénégal, au Mali et au Niger, les OP ont participé au processus de préparation du 11^{ème} FED. Cela passe par exemple par une mobilisation de la PF togolaise au sein du cadre de concertation OP/OSC sur le secteur agricole. La PF a développé un mécanisme de participation efficace sur les politiques agricoles notamment à travers une session de dialogue entre le gouvernement, la société civile et les OP.

Au Burkina, les OP ont valorisé les documents produits dans le cadre de la Dynamique pour développer un argumentaire sur la problématique de la prise en compte de la sécurité alimentaire dans les programmes à développés avec l'UE.

Ainsi, il est apparu important pour les participants d'arriver à « *tisser un lien durable entre les PF et les différentes délégations de l'UE* ». Cela nécessite de procéder à une veille sur le processus de préparation du 11^{ème} FED.

Aussi, du côté européen, les membres de la Dynamique sont impliqués sur cet enjeu. Le plaidoyer du CFSI en Europe sur la cohérence des politiques européennes se fait en lien avec les agricultures familiales et surtout sur la priorité à donner à la sécurité alimentaire à travers les exploitations familiales. Il est nécessaire de faire une veille pour qu'il y ait une réelle cohérence entre les politiques de développement de l'UE et ses politiques commerciales pour éviter que, « *certaines politiques reprennent d'une main ce que la politique de développement donne de l'autre* ». On peut citer en exemple les exportations de poudre de lait qui viennent annihiler les efforts menés en matière d'appui à l'élevage. Les impacts des politiques peuvent être détectés par les acteurs au Sud pour alimenter le plaidoyer au Nord. Ainsi, les politiques d'appui à l'agriculture pourront être croisées aux expériences concrètes notamment au niveau des exploitations familiales.

En Belgique, une nouvelle loi en préparation va dans le sens d'une analyse contextuelle commune (ACC) et de cadres communs d'interventions (CCI) qui devraient amener différents acteurs belges à s'insérer dans des dispositifs sur les analyses partagées et sur les interventions à mettre en place (syndicat, villes communes, universités, etc.). En tant que membre de la Dynamique, Sos Faim Belgique devrait pouvoir un rôle important dans ce processus, notamment en valorisant le potentiel qu'offre la Dynamique.

En somme, concernant le partenariat européen, l'Afrique de l'Ouest peut constituer une région pour une analyse sur les cadres cohérents d'intervention. La veille sur le 11^{ème} FED constitue ainsi un thème stratégique mobilisateur qui allie des préoccupations Nord et Sud.

La question économique

Les débats ont fait ressortir des problématiques liées la question économique. Il s'agit d'abord de prendre en compte le fait que le concept d'agriculture familiale et celui d'exploitations familiales n'est pas encore intégré par ceux vers qui le plaidoyer est orienté : « *derrière les mots il y'a encore des malentendus* ». Aussi, la tendance à penser que les exploitations familiales ne sont pas viables économiquement est encore sous-jacente et parfois même affirmé par certains détracteurs et promoteurs de l'agriculture industrielle et commerciale.

L'enjeu est donc d'arriver à convaincre sur l'efficacité économique des EF à partir d'argumentaires de terrain pour un plaidoyer à un niveau plus élevé : « *accrocher nos arguments à ce que fait la famille* ». En somme, il s'agit de faire de sorte que : « *notre plaidoyer soit efficace sur le plan économique* ». La volonté de Veco « *d'enraciner le plaidoyer sur la filière riz et autres filières* » va dans le sens de faire des études sur les filières qui pourraient déboucher sur « *des évidences pour le plaidoyer* », ce qui ne veut dire qu'ils prennent la filière comme porte d'entrée.

■ La viabilité économique du modèle de l'agriculture familiale

L'enjeu est d'arriver à partir d'argumentaires sur l'efficacité des exploitations familiales de montrer la viabilité de ce modèle d'agriculture, contrairement au discours qui veut la classer sur une fausse image : « *archaïque, non lié au marché, non compétitif, etc.* ». L'autre enjeu c'est d'arriver à construire des argumentaires pour influencer dans la mise en œuvre des politiques. L'analyse du cas du Sénégal a montré que les combats politiques peuvent être gagnés dans la formulation mais on peut être « évacués dans la mise en œuvre ». Cela a constitué une source de leçons : « *Il y aura toujours un manque à gagner si tu n'es pas impliqué dans la mise*



APP de Budapest : participation de la Dynamique au lunch-débat.

en œuvre. Influencer c'est bien, être représenté c'est très bien, mais être responsabilisé pour la mise en œuvre, là tu peux orienter ! ».

Un travail de veille est alors nécessaire pour arriver à « mieux connecter l'EF, son apport économique, sa valeur économique au plaidoyer ». L'observatoire en construction dans des pays comme le Sénégal mais aussi au niveau sous-régional va contribuer à alimenter cette fonction de veille. D'ailleurs, les interventions du Roppa ont confirmé que cette orientation stratégique est très présente dans la dynamique actuelle au sein du Roppa. Ce qui constitue une ligne forte de convergence avec le travail de la Dynamique.

Il reste entendu que l'espace CEDEAO est occupé par le réseau ROPPA et qu'il est important « d'éviter la confusion et les doublons ». Ainsi, « une complémentarité et des articulations seront recherchées entre les PF et le ROPPA ».

■ Le changement climatique et ses incidences sur les exploitations familiales

Aujourd'hui, la viabilité économique des EF est très conditionnée par les changements climatiques. Les résolutions prises pour la création d'un fonds régional pour l'adaptation aux changements climatiques constituent un enjeu pour les organisations paysannes. Ce qui doit amener la Dynamique à suivre cette question en lien avec les performances économiques des EF.

L'évaluation de Maputo

Le débat de l'atelier a été alimenté par la présentation des résultats d'un atelier récemment co-organisé par Sos faim sur le thème du financement de l'agriculture et de l'EF. Les études de cas sur différents pays : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal ont montré le potentiel que ce thème constitue pour la Dynamique. En effet, trois axes sont ressortis : « *renforcement de capacités, défense d'intérêts, plaidoyer* ». Aussi les mécanismes d'accès au financement mis en œuvre par des OP comme Moribeen, la Fongs, les Naam et Sexagon, constituent des outils financiers adaptés et pérennes qui peuvent jouer un important sur le plan économique : production, transformation, commercialisation des produits agricoles. 4 OP de 4 pays qui ont 4 stratégies, constituent un potentiel en termes de capitalisation.

Au niveau sous-régional, la thématique qui fait l'unanimité en terme de plaidoyer pour la Dynamique, c'est le suivi des engagements de Maputo. Cette analyse est à faire en lien avec la mise en œuvre des Plans nationaux investissements agricoles (PNIA) dans les différents pays.

Plusieurs arguments militent à travailler sur ce thème

- > certains débats comme « *le fonds de garantie ou la bonification des taux d'intérêts* » ne constituent plus un tabou ;
- > la mise en place de « *cadres de concertation* » entre OP et autres institutions de financement révèlent certes des différences et divergences mais aussi pas mal de points communs, et une confiance mutuelle qui peut déboucher sur du gagnant-gagnant ;
- > la loi CEDEAO sur la microfinance est très défavorable au financement rural et en général à l'agriculture, ce qui constitue une opportunité pour faire un travail de plaidoyer pour des correctifs et des adaptations à apporter. Un autre axe de veille a été relevé du côté européen, c'est les investissements liés à l'agro carburant.

L'accès au marché (les APE, le TEC)

Les débats ont beaucoup sur la circulation des produits agricoles entre les différents pays. Les relations entre les institutions mises en place par les États et qui s'investissent sur le terrain de la sécurité alimentaire et la constitution de stocks de produits et les OP a été très animé. Au-delà de ces aspects, il est apparu important de continuer à suivre l'enjeu de la concurrence des produits importés : « *nos produits sont concurrencés par les produits importés jusqu'au village* ». La protection du marché sous-régional est l'élément moteur de cette thématique qui doit faire l'objet « *d'un plaidoyer à plus long terme mais avec des résultats concrets et réalistes* ». Pour cela, le plaidoyer collectif doit s'appuyer sur des recommandations concrètes à valoriser dans l'APP, mais aussi à adresser à d'autres instances comme en lien à l'agenda en adéquation avec les actions du ROPPA.

Tous ces thèmes doivent de l'avis des participants prendre en compte la problématique genre et la place des jeunes. Le travail devrait continuer en tissant la nouvelle corde au bout de l'ancienne : « *on est reconnue comme des gens qui défendent l'agriculture africaine. On est reconnu pour ça, on ne doit pas le perdre, mais surtout on doit le consolider* ».



À Prague, organisation par la Dynamique d'un lunch-débat.

Présentation des plates-formes paysannes d'Afrique de l'Ouest de la « Dynamique »

Confédération Nationale des Organisations Paysannes du Mali

Adresse	Bamako - Mali	Tél	+223 20 28 68 00
Président	Mr Ibrahima COULIBALY	Email	cnopmali@yahoo.fr

La CNOP se définit comme un regroupement de 11 fédérations d'OP/faîtières, apolitique et autonome. Elle est un cadre démocratique de convergence des préoccupations, actions et stratégies (des OP) dans le but d'aboutir à un espace commun de représentativité réelle, de formulation de stratégies communes face aux autres acteurs, de renforcement des effets de leurs actions de lobbying et de plaidoyer. La CNOP a deux fonctions principales : une fonction de représentation politique et une fonction de défense des intérêts des producteurs Agricoles.

L'ambition de la CNOP est de défendre et promouvoir les valeurs d'une Agriculture familiale sécurisée et ouverte au progrès et à la modernité. Son objectif à long terme est d'édifier un mouvement paysan national responsable, crédible, porteur de la promotion socio-économique durable des exploitations familiales Agricoles. À travers ces ambitions et objectifs, la CNOP entend faire de l'Agriculture malienne, centrée sur l'exploitation familiale paysanne, le levier du développement économique, social et culturel du pays. Pour réaliser ses ambitions et objectifs, la CNOP travaille à permettre aux OP du Mali de contribuer à la définition d'une vision de l'Agriculture malienne et de politiques Agricoles centrées sur les exploitations familiales Agricoles.

Confédération paysanne du Faso

Adresse	01 Bp 2978 Ouagadougou 01	Email	cpf@fasonet.bf
Tél - Fax	50 30 18 44	Site Web	www.cpfburkina.org

La CPF a été créée le 2 novembre 2002 à Bobo-Dioulasso. Elle est une plate forme de 14 organisations faîtières régie par la loi 14/99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et des groupements au Burkina.

La CPF défend l'agriculture familiale qui demeure un moyen efficace l'assurance de la sécurité, d'accroissement des revenus paysans et de préservation des ressources naturelles.

La CPF prône la souveraineté alimentaire qui implique un accès des petits producteurs aux intrants, au crédit et à la terre.

La promotion de la solidarité entre les organisations membres La concertation et la coopération entre les organisations faîtières nationales et internationales

La négociation avec l'État et les partenaires au développement sur les questions d'intérêt commun aux organisations membres La représentation de ses membres aux niveaux national et international en respectant le principe de subsidiarité.

Conseil national de Concertation et de Coopération des Ruraux du Sénégal

Adresse	Lotissement CICES, lot n° 58 A BP: 249 - Dakar - Sénégal		
Tél	(221) 33 827.74.53	Email	cncr@cncr.org
Fax	(221) 33 827 70 88	Site Web	www.cncr.org

Créé le 17 Mars 1993, le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) du Sénégal est une organisation apolitique de la société civile qui a pour finalité de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure la promotion socio-économique durable des exploitations familiales. Le CNCR regroupe 28 fédérations et unions paysannes (structurées du village niveau national) actives dans toutes les filières (agriculture, horticulture ; pêche, élevage, foresterie : ...) et il représente ainsi des millions de Sénégalaises et Sénégalais à travers tout le pays.

Le CNCR joue un rôle de veille politique en travaillant essentiellement à partir d'un dispositif de suivi des exploitations familiales sur :

- > la définition des politiques de développement qui affectent l'avenir des activités des exploitations familiales et de leurs organisations,
- > la négociation des programmes, actions et mesures découlant de ces politiques ainsi que le suivi-évaluation de leur mise en œuvre,
- > la représentation du mouvement paysan sénégalais.

Toutes les activités du CNCR visent à renforcer les capacités de Veille, d'Alerte et de Plaidoyer des exploitants familiaux et de leurs organisations pour l'élaboration de politiques agricoles qui leur sont favorables.

Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et des Producteurs agricoles

Adresse	Rue de la Bretelle Bè klikamé BP: 20046 Lomé-Togo		
Tél	+228 22 51 74 42 - 22 44 49 23		
Email	ctop03@yahoo.fr	Site Web	www.ctop-opa.org

La Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs agricoles (CTOP) est la plate forme nationale des organisations paysannes du Togo. Créée le 10 juillet 2001, elle est membre du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs agricoles de l'Afrique de l'ouest (ROPPA) et a pour mission de promouvoir et défendre en permanence la valeur d'une agriculture professionnelle, compétitive et durable au service des exploitations agricoles paysannes familiales.

La CTOP compte à ce jour, près de 500. 000 producteurs et productrices regroupés autour de quinze (15) faïtières membres. La CTOP comprend également en sein, deux importants espaces que sont : le Collège des Jeunes et Le Collège des Femmes.

Les activités de la CTOP couvrent cinq grands domaines :

- > la collecte, l'analyse, la diffusion d'informations et les échanges d'expériences
- > l'appui à la consolidation des faïtières et à la structuration du monde paysan
- > le lobbying et plaidoyer multi acteurs auprès du Gouvernement et des partenaires au développement
- > la recherche et la formulation de propositions d'orientations stratégiques et politiques de développement
- > la mise en œuvre de programmes et de projets de développement et de réduction de la pauvreté rurale.

Plate-forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin

Adresse	02 BP 709 Cotonou - Bénin (Akpakpa)	Email	pnoppa_benin@yahoo.fr
Tél	+(229) 21 37 72 88 - +(229) 97 38 23 18	Site Web	www.pnoppa-benin.org

La Plate forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs agricoles du Bénin (PNOPPA-BENIN) est le cadre de concertation des Organisations paysannes du Bénin. Elle est créée le 17 Mars 2006 et est membre du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

C'est une organisation dynamique et représentative pour la défense d'une agriculture familiale et professionnelle intégrée au marché national, régional et international qui garantit la sécurité et la souveraineté alimentaire. C'est un groupe de pression, de solidarité inter-paysanne et des professionnelles agricoles qui influence fortement les politiques agricoles au niveau des instances, nationales, régionales et internationales sur les questions d'intérêt commun aux OPPA; un creuset de renforcement des systèmes d'information, de communication et de formation des structures des OPPA à la base. Elle est composée de dix (10) organisations paysannes faîtières nationales.

Elle a pour mission de Contribuer à l'amélioration du bien être des producteurs et productrices par la représentation et la défense des intérêts de la profession agricole, la mise en place et à l'enracinement des instruments de développement du secteur agricole, à travers la modernisation de l'agriculture familiale, la promotion des filières agro-sylvo-pastorales, le plaidoyer/lobbying et la veille permanente dans le secteur agricole.

Plate-forme paysanne du Niger

Adresse	Route Filingué, Rue RF62 BP: 11729 Niamey - Niger		
Président	Elhadj BAGNA Djibo	Email	pfp_niger@yahoo.fr
Tél	+227 20 73 23 52 - 96 01 95 49	Site Web	www.pfpniger.org

La Plate Forme Paysanne du Niger est un cadre de réflexion, de concertation et d'action des Organisations Paysannes (OP) du Niger, créée en 1998 créée avec 9 OP membres. Cette structure à but non lucratif est aujourd'hui composée de 29 OP totalisant plus de 580 000 chefs d'exploitations familiales. Les membres interviennent dans toutes les activités du secteur rural et sont réparties dans les 8 régions du Niger.

La PFPN a pour mission la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres au niveau national, sous-régional et international par des actions de développement, de concertation, de lobbying et de plaidoyer. L'objectif global de la PFPN est d'améliorer les conditions de vie des producteurs ruraux.

La PFPN est membre du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA); de la VIA Campesina.

Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest

Adresse	ROPPA - 09 BP 884 Ouagadougou 09 - Burkina Faso		
Email	roppa@roppa-ao.org	Site Web	http://www.roppa.info

Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a formellement été fondé en juillet 2000 lors d'une rencontre à Cotonou qui a rassemblé une centaine de responsables paysans mandatés par leurs organisations. Il regroupe des organisations ou « cadres de concertation » de 10 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo,). Cet ensemble n'est pas fermé et l'ambition, à moyen terme, est d'accueillir des organisations paysannes de l'ensemble des pays de la CEDEAO, qui représente l'Afrique de l'Ouest réelle.

Le contexte socio-économique qui conditionne les activités des exploitations familiales et des organisations a été caractérisé, depuis 1998, par trois éléments majeurs qui ont motivé et mobilisé de nombreux leaders paysans de l'Afrique de l'Ouest pour créer et faire fonctionner le ROPPA : l'intégration sous-régionale, la décentralisation, la mondialisation.

Le ROPPA doit impérativement pouvoir compter sur des organisations paysannes ou des « cadres de concertation nationaux » forts, capables de dialoguer avec leurs États respectifs. Sur ce plan, tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne : certains gouvernements permettent plus facilement que d'autres le jeu démocratique et la vie politique nécessaire au développement des organisations paysannes. Aussi, une des priorités du ROPPA pour les trois ans à venir est de renforcer, par le biais d'échanges, de voyages d'études et de rencontres, les organisations et cadres de concertation paysans dans les pays où ils sont encore faibles.

En définitive, il s'impose de mettre en avant l'exploitation familiale comme base de la vision d'avenir qu'ont les OP pour l'agriculture et le monde rural. Pour les organisations paysannes du ROPPA, la famille rurale est le socle des sociétés agraires dans les pays africains.



Visite de terrain, avec des parlementaires, lors de l'APP de Lomé.

Présentation des ONG européennes partenaires

Le Comité français pour la Solidarité internationale

Adresse	32 rue Le Peletier – 75009 Paris	Contact	Pascal Erard
Email	erard@cfsi.asso.fr	Site Web	www.alimenterre.org
Site Web	www.cfsi.asso.fr	Site Web	www.festival-alimenterre.org

Le CFSI regroupe 23 organisations agissant pour la solidarité internationale. Les membres du CFSI s'unissent pour affronter ensemble et avec leurs partenaires des pays du Sud les enjeux du futur :

- > la justice sociale pour réduire la pauvreté et les inégalités croissantes ;
- > l'économie au service de l'Homme ;
- > le partage équitable et la gestion durable des ressources naturelles de la planète.

En 2012, le CFSI a soutenu 140 projets en Afrique, Amérique Latine et Asie. Ils visent en priorité le développement de l'agriculture familiale pour lutter contre la faim, l'insertion économique des jeunes générations par une formation professionnelle adaptée et le renforcement des organisations locales.

Complétant son engagement international, le CFSI se fait l'écho des préoccupations des acteurs de terrain et des organisations partenaires au Sud en menant chaque année, en France et en Europe, la campagne ALIMENTERRE pour sensibiliser l'opinion publique et les responsables politiques aux causes de la faim et aux moyens de la combattre.

SOS Faim Belgique et Luxembourg

	SOS Faim Belgique	SOS Faim Luxembourg
	Rue aux Laines, 4 B-1000 Bruxelles – Belgique	rue Victor Hugo, 88 L-4141 Esch-sur-Alzette – Grand-Duché du Luxembourg
Contact	Jean-Jacques Grodent Virginie Pissoort	Marine Lefebvre
Email	info.be@sosfaim.org	info-luxembourg@sosfaim.org
Site Web	www.sosfaim.org	

SOS Faim soutient l'agriculture paysanne et ses acteurs dans les pays du Sud. L'objectif général poursuivi par l'ONG est de réduire la faim et la pauvreté en milieu rural :

- > en soutenant l'agriculture familiale et ses acteurs dans 11 pays d'Afrique et d'Amérique latine, en leur donnant les moyens de mener des actions concrètes et efficaces pour améliorer leurs revenus – renforcement des capacités de production et de commercialisation – et défendre leurs intérêts. SOS Faim soutient plus particulièrement les organisations paysannes et de producteurs agricoles ainsi que les institutions de microfinance rurale ;

- > en sensibilisant et mobilisant les citoyens belges et européens en vue d'influencer les responsables politiques afin qu'ils adoptent des mesures d'appui à l'agriculture paysanne dans le Sud et orientent les politiques agricoles en Europe vers un modèle durable et respectueux des intérêts des agriculteurs du Sud.

Vredeseilanden (VECO)

Adresse	Blijde-Inkomststraat 50 - 3000 - Leuven - België	Contact	Saartje Boutsen
Email	info@vredeseilanden.be	Site Web	http://www.vredeseilanden.be

Vredeseilanden (VECO) est une ONG internationale basée en Belgique, dotée de 40 ans d'expérience dans le domaine du développement de l'agriculture durable ; elle est réputée pour son expertise en agriculture durable et pour ses efforts de renforcement des organisations de producteurs.

Le principal objectif actuel de VECO consiste à développer des filières agricoles durables, de l'échelon local à l'échelon mondial. Nous réalisons des programmes par l'intermédiaire de huit bureaux régionaux, en partenariat avec des groupements de producteurs organisés, des ONG, des instituts de recherche, des organismes publics et des acteurs du secteur privé (transformateurs, grossistes) dans 15 pays différents.

Nous jouons un rôle de facilitation entre les diverses parties prenantes, afin de développer des stratégies conjointes, à partir d'une analyse et d'un suivi précis des marchés et des goulets d'étranglement. Notre objectif est d'améliorer le fonctionnement et d'augmenter les bénéfices de l'ensemble des maillons de cette chaîne, notamment pour améliorer les moyens de subsistance des producteurs et, au-delà de la filière, pour créer un environnement politique plus favorable.



Accueil de la Dynamique chez les producteurs de fraises hongrois lors des visites de terrain.

